

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

La constitution de collections de CD-ROM multimédias
dans les bibliothèques publiques :
gageure ou choix d'avenir ?

Dominique BERTRAND

Sous la direction de Jean-Marc Proust

ENSSIB

Directeur de stage : Brigitte Le Courbe

Service de l'Informatique du Multimédia et de l'Image
des Bibliothèques de la Ville de Paris

1996

L'étude décrit les raisons qui militent en faveur de la constitution de collections de CD-ROM multimédias dans les bibliothèques publiques. Les éléments d'une décision en ce sens sont les caractéristiques techniques du produit, son niveau de qualité et la situation du marché. Les modalités de la présentation au public de ces collections dépendent de contingences budgétaires, juridiques et pratiques.

This report describes the reasons which argue in favour of the establishment of multimedia CD-ROM collections in public libraries. Decisive elements are the technical characteristics of the product, its purchasing conditions and its quality. Budgetary, legal and practical considerations will determine their presentation to the public.

cd-rom : industrie et commerce

bibliothèques publiques : développement des collections : France

cd-rom : applications dans les bibliothèques

cd-rom : industry and business

public libraries : collections development : France

cd-rom : applications in libraries

INITIALISER.....	5
INSTALLATION : ENVIRONNEMENT DU CD-ROM	7
I . CD-ROM et multimédia.	7
1) Définir le multimédia.....	7
a) le document multimédia multi-supports.....	7
b) le document multimédia mono-support.....	7
2) Typologie des documents multimédias mono-supports.....	8
a) disques et réseaux.....	8
b) les différents types de CD.....	9
c) les différents contenus d'un CD-ROM.....	10
II . Economie et marché : euphorie ou déception ?	11
1) Euphorie : montée en puissance du marché.....	11
2) Edition et distribution.....	13
a) les éditeurs.....	14
b) la conséquence des coûts de production.....	16
c) la diffusion, la distribution, la vente au public.....	16
d) la bibliothèque comme vitrine du monde de l'édition ?.....	19
3) Déception ?.....	20
a) facteurs économiques.....	20
b) facteurs techniques.....	22
c) un standard plus stable ?.....	24
III . CD-ROM et culture : révolution ou coup dans l'eau ?.....	25
1) Les modes de lecture du CD-ROM.....	25
a) l'interactivité.....	25
b) déstructuration de la rhétorique classique.....	26
c) lecture de l'adulte - lecture de l'enfant.....	27
2) Conceptualisation du CD-ROM : une aide pour l'analyse.....	28
3) Une certaine déception ?.....	32
a) des produits décevants.....	32
b) les chefs d'oeuvre existants.....	34
c) l'attrait de la nouveauté.....	35
INTERACTION : LE CD-ROM EN BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE.	38
IV . Le CD-ROM dans la bibliothèque.	38
1) Introduction.....	38
2) Statut du CD-ROM au regard du Code de la propriété intellectuelle.....	38
3) Etat des lieux.....	43
a) le CD-ROM dans les bibliothèques universitaires.....	44
b) le CD-ROM à la Bibliothèque Nationale de France.....	44
c) le CD-ROM à la Bibliothèque publique d'information et à la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie.....	46
d) le CD-ROM dans les bibliothèques municipales.....	47
V . LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS DE CD-ROM DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES.	51
1) Evaluation des budgets.....	51
2) Les contingences techniques.....	53
3) Consultation ou prêt : deux publics différents.....	58
4) Acquérir une collection.....	61
a) le choix.....	61
b) l'information sur la production, les critères du choix.....	62
c) une grille d'analyse.....	63
d) les sources d'information externes.....	64
e) la presse.....	65
f) les fournisseurs.....	68
5) Le traitement documentaire des CD-ROM.....	69
a) le projet de norme de catalogage.....	69
b) indexation matière et classification.....	75
VI . LES DOCUMENTS MULTIMEDIAS DANS LES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE PARIS.	76
1) Etat des lieux.....	76
a) constat.....	76
b) expériences.....	78
2) CD-ROM ou Internet.....	79
a) Internet.....	79

b) les CD-ROM.....	80
c) deux philosophies complémentaires.....	81
3) <i>Un terrain technique favorable</i>	82
<u>...QUITTER</u>	82
BIBLIOGRAPHIE	85
ANNEXES	I

Initialiser...

Cette étude a pour objet d'apporter des éléments de réflexion aux bibliothécaires qui envisagent de constituer des collections de supports documentaires multimédias dans ce qu'on appelle traditionnellement les bibliothèques publiques, le champ étant volontairement limité ici aux bibliothèques municipales. Plus précisément, il est question ici de ceux qu'on appelle encore - pour combien de temps ? - les nouveaux supports, c'est-à-dire, dans l'optique d'une documentation de culture générale, des diverses formes du disque compact numérique, plus particulièrement du CD-ROM. Il n'est pas question de traiter dans les limites de cette étude de documents non présents physiquement dans les établissements, comme les fichiers électroniques disponibles par les réseaux, même si l'émergence d'Internet dans le paysage bibliothéconomique ne peut être ignoré dans la problématique de ces nouvelles collections.

Nous mettrons en rapport, tout le long de ce travail, les informations et les données analysées avec les réactions, les idées et parfois la pratique des professionnels des bibliothèques rencontrés durant sa préparation.

Nous verrons dans un premier temps l'émergence de ces nouveaux supports et la place du CD-ROM. Avant d'envisager une collection nouvelle, il apparaît nécessaire de situer le support dans le marché économique présent et son évolution dans ce paysage. Enfin, une analyse de son bien fondé culturel est mise en relation avec la mission des bibliothécaires, toujours très scrupuleux sur la valeur intellectuelle des documents qu'ils proposent à leur public.

Dans un second temps, il convient d'examiner la problématique de l'introduction des CD-ROM de culture générale en bibliothèque publique du point de vue des choix de présentation à l'utilisateur - consultation sur place ou prêt -, de son statut juridique au regard du Code de la propriété intellectuelle et des questions spécifiques qui se posent en ce domaine aux bibliothèques. Un état des lieux des pratiques de certains établissements en matière de prêt de CD-ROM, grâce à une enquête effectuée auprès d'une centaine de bibliothèques, permet d'étudier les contingences budgétaires et

techniques de la gestion de ces collections. En fin de parcours, l'acquisition des documents apparaît comme un but gratifiant, assez simple en regard de la réflexion longue et complexe nécessaire à sa réalisation.

INSTALLATION : Environnement du CD-ROM

I . CD-ROM et multimédia.

1) Définir le multimédia.

Le document multimédia se définit comme utilisant plusieurs systèmes de médiation par rapport aux documents qui n'en utilisent qu'un seul, comme les documents *imprimés* qui contiennent un message « lisible »: lettres, idéogrammes, notes de musique..., les *images fixes* : peintures, estampes..., les *images animées* sur support filmographique, magnétique ou électronique, les documents *sonores* sur support discographique ou magnétique, en mode analogique ou numérique.

a) le document multimédia multi-supports

Le disque, en ce qu'il est accompagné d'une notice plus ou moins importante, représente déjà en lui-même les prémices du multimédia, ce qu'on oublie trop souvent. Le multimédia se réalise sous la forme du livre-cassette ou du livre-disque (document en général destiné au jeune public) : le récit est enregistré en principe avec une illustration sonore, et imprimé avec des illustrations graphiques.¹

b) le document multimédia mono-support.

Il n'empêche qu'on peut parler actuellement du multimédia comme d'une nouveauté absolue, annoncer la « révolution du multimédia », parce que, tel qu'il apparaît, ce document regroupe plusieurs systèmes de médiation sur un seul support.

Dans le décret n° 93-1429 du 31 décembre 1993 qui se rapporte à la loi n° 92-546 du 20 juin 1992 relative au dépôt légal, on trouve la définition : « On entend par document multimédia au sens du 8° de l'article 4 de la loi du 20 juin 1992 susvisée tout document qui soit regroupe deux ou plusieurs supports mentionnés aux chapitres précédents, soit

¹ On peut donner comme exemples fameux : - la collection Folio junior : livres cassettes, chez Gallimard, - les BTS (Bibliothèque de Travail Sonore), qui rassemblaient un imprimé, une série de diapositives et un disque dans le même document.

associe, sur un même support, deux ou plusieurs documents soumis à l'obligation de dépôt. »

Ce texte différencie bien ces deux catégories de documents sous une même appellation. Ce support unique englobe plusieurs systèmes de médiations et les lie intimement, c'est à dire en propose la « lecture » simultanée : texte, image et son au même moment. Ces éléments ne font qu'un et leur interaction est librement modulable par le « lecteur-auditeur-spectateur ». On parle de consultation « interactive », caractérisant ainsi un mode de lecture qui nécessite la recherche d'une nouvelle « écriture » spécifique à ce média unique. En ce sens on peut se demander si l'appellation *multimédia* est appropriée : « Depuis quelques années, apparaissent des terminaux intégrant plusieurs fonctions. Cette évolution est généralement désignée sous le nom de « multi-média » (bien qu'il faudrait plus justement l'appeler uni-média puisqu'elle tend à remplacer des supports séparés par un support unique) ». ² On emploie aussi parfois le mot *hypermédia*. C'est bien évidemment dans ce sens qu'on traitera ici de l'entrée dans les bibliothèques de documents *multimédias*.

2) Typologie des documents multimédias mono-supports.

a) disques et réseaux.

Ces nouveaux supports documentaires sont issus des progrès de l'informatique. Les informations, traduites en langage numérique binaire, sont transposées sur support magnétique (auquel le grand public a accès sous forme de disquette) ou optique (disque optique, plus connu sous le nom de disque compact). L'opération de numérisation permet le transfert d'une masse importante d'informations sur des supports de petite taille, disque dur des ordinateurs ou disque compact. ³

Si l'on se reporte à la définition donnée par l'Afnor, ces supports sont assimilables à des documents audiovisuels qui sont : "l'ensemble des documents qui nécessitent pour leur consultation l'intermédiaire d'un appareillage approprié".

² VEDEL, Thierry. *Nouvelles technologies de communication et nouveaux médias*. In : BERTRAND, Claude-Jean (dir.). *Médias : introduction à la presse, la radio et la télévision*, p. 113.

Ces fichiers électroniques peuvent être consultés de deux façons : soit sur un disque disposé dans l'appareil de lecture disponible sur place (off-line, selon la dénomination en anglais), soit par l'intermédiaire d'un ordinateur situé à distance et connecté à l'ordinateur utilisé sur place : il s'agit d'une lecture en réseau (on-line).

Dans les deux cas, le matériel est constitué de nombreux outils complémentaires : un ordinateur (unité centrale) muni d'un certain nombre de cartes d'interface (pour le son au moins) ; un écran, assimilable à un écran de télévision ; des haut-parleurs ; un clavier, comparable à celui d'une machine à écrire, avec quelques touches supplémentaires ; une souris, dont on insistera fortement sur la nouveauté comme outil écrivant et lisant ; et, selon les cas :

- soit un lecteur de disque

- soit un modem, liant l'ordinateur à un réseau par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique, s'il ne s'agit pas d'un réseau interne. Cette sophistication du matériel de consultation des documents n'est pas un élément à négliger.

b) les différents types de CD.

Du CD-Audio, le plus connu du grand public, au CD-Mixed mode ou au CD-Plus, premiers avatars des disques multimédias, en passant par les CD-Photo ou CD-Portfolio, produits lancés par Kodak contenant de 25 à 4 500 images et jusqu'à 72 minutes de son, de nombreux types de CD existent, à usage souvent plus particulièrement professionnel.⁴

Deux types de CD grand public ont été promus ces dernières années :

³ Numérisation. In NOTAISE, Jacques, BARDA, Jean, DUSANTER, Olivier. *Dictionnaire du multimédia : audiovisuel, informatique, télécommunications*, p. 629-634.

⁴ Pour leur description et leurs spécifications particulières, nous renvoyons aux articles CD et sv. et Disque compact (CD) et sv. In NOTAISE, Jacques, BARDA, Jean, DUSANTER, Olivier. *Dictionnaire du multimédia : audiovisuel, informatique, télécommunications*, p. 169-175 et p. 305-324.

- Le CD-I (Disque compact interactif) permet une consultation par l'intermédiaire d'un écran de télévision. Après un faible succès, il est en perte de vitesse et sera sans doute abandonné par Philips, celui des trois promoteurs du produit avec Matsushita et Sony qui étoffe le plus le catalogue européen. Un article récent du Wall Street Journal a été diversement interprété, certains y ayant vu une annonce de l'abandon de ce support bien que le département chargé de la conception des documents multimédias chez Philips réfute cette information.⁵

- Le CD-ROM (Compact Disc Read Only Memory = mémoire morte sur disque compact). L'Académie Française, constatant l'adoption du terme en France et ne pouvant proposer d'équivalent français sérieux, a décidé d'adopter le vocable francisé de « cédérom ». L'accueil de la presse a été unanime...pour pointer du doigt le ridicule de la vénérable institution.

Le CD-ROM multimédia sujet de ce travail est, en fait, une extension du standard CD-ROM, et doit être plus précisément intitulé CD-ROM-XA (eXtended Architecture = architecture avancée). Pour plus de commodité, la presse, le grand public, et cette étude préfèrent le terme générique de CD-ROM.

c) les différents contenus d'un CD-ROM.

Le CD-ROM reprend les caractéristiques techniques du CD-Audio et ne s'en différencie que par le contenu. Lancé en 1985, il peut contenir 650 méga-octets d'informations et est utilisé pour le stockage de données informatiques. Son développement est rapide dans le monde de la recherche et des bibliothèques universitaires sous forme de CD-ROM contenant des bases de données bibliographiques, même si la France est un peu longue à apprivoiser le support.⁶

Très vite des encyclopédies et des dictionnaires y deviennent disponibles. La fonction d'hypertexte permet de passer directement d'un article à un autre. Elle est l'application de l'interactivité au texte.

⁵Communication personnelle de l'attachée de presse de Philips Media France, 10 octobre 1996.

⁶LE CROSNIER, Hervé. CD-Rom : nouveautés étrangères et prudence française. *Livres Hebdo*, 24 août 1987, n° 32-33-34-35, p. 71-73.

Cette fonction trouve son développement avec le standard multimédia du CD-ROM-XA, et le marché voit apparaître des produits généralement intitulés « culturels », dans lequel seront englobés des documents éducatifs ou « ludo-éducatifs » à destination du jeune public. Ces CD-ROM feront, plus particulièrement, l'objet de cette étude.

Le marché des CD-ROM de jeux se développe considérablement, car il permet aux programmes disponibles jusqu'alors sur disquettes de gagner en sophistication.

II . Economie et marché : euphorie ou déception ?

1) Euphorie : montée en puissance du marché.

De nombreux facteurs montrent que le marché du multimédia en France a connu une montée en puissance importante dans le grand public depuis 1993. Les tableaux ci-dessous montrent que les ventes des CD-ROM, et des lecteurs permettant leur consultation, double chaque année. Cette progression devrait, selon les prévisions, durer jusqu'à l'an 2000.

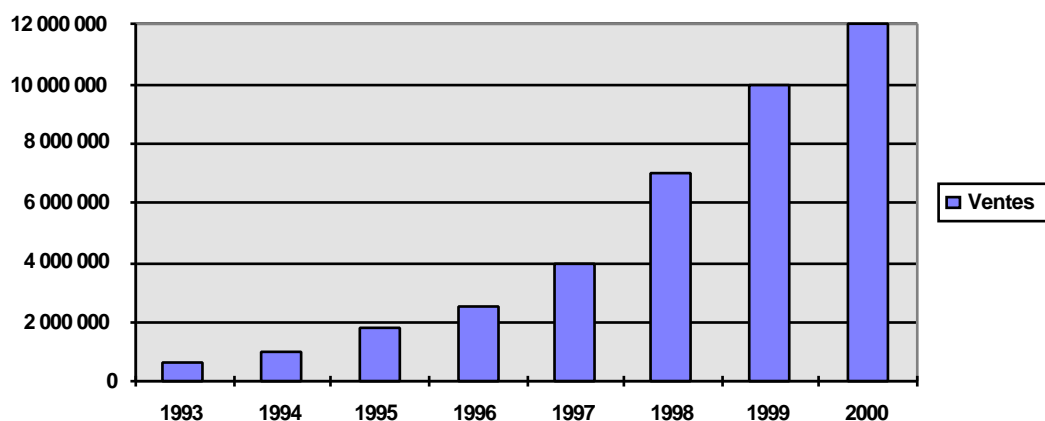
Le parc des lecteurs de CD-ROM était de 400 000 en 1995 ; Livres-Hebdo donne un chiffre deux fois plus élevé en janvier 1996 ; la très sérieuse étude de la société Médiangles, menée dans la même période, indique la présence d'un tel lecteur dans 1 170 000 foyers⁷, ce qui semble correspondre au total des achats des trois dernières années. Au vu de tels chiffres, l'évolution du marché semble inéluctable.

Evolution des ventes de CD-Rom en France

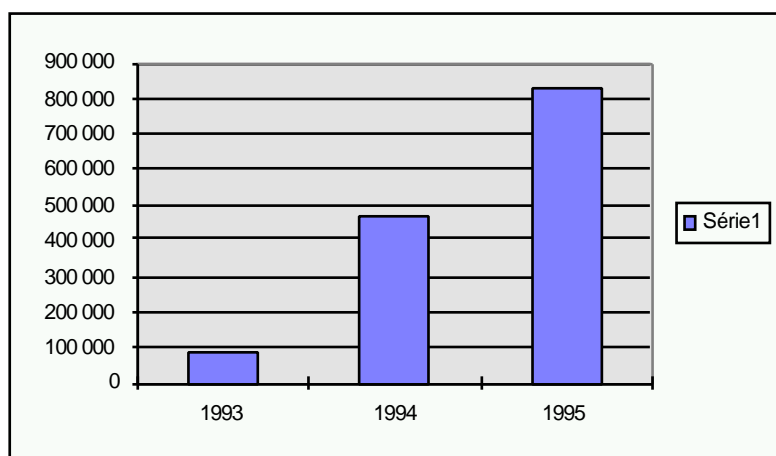
⁷SANTANTONIOS, Laurence. CD-Rom culturel : le marché français explose. *Livres-Hebdo*, 2 février 1996, n° 190, p. 43-54.

Etude réalisée par Médiangles en avril 1996, vendue 45000 francs, cf. : 2,1 millions de Français utilisent un lecteur de CD-Rom chez eux. *CD-Rom*, 10 juin 1996, n° 146, p. 6-8.

KAHN, Annie. Les CD-Rom cassent les prix. *Le Monde*, 15-16 septembre 1996, n° 16061, *Suppl. Radio-Télévision-Multimédia*, p. 26-27.



Evolution des ventes de lecteurs de CD-ROM en France



Dans ce marché grand public, les ventes de jeux dominent, mais le document culturel occupe une grande place. Le phénomène d'achat des équipements et des disques est concentré autour de la période de fin d'année, comme cela avait été le cas lors du développement du marché du disque compact audio dans la période comparable 1983-1988. Les revendeurs, mais aussi les bibliothèques qui prêtent des CD-ROM le constatent : « La FNAC annonce des ventes de 300 000 CD-ROM en décembre - contre 100 000 pour le même mois de 1994 -, et déclare approcher le million d'unités vendues pour 1995, dont 50% de jeux. »⁸ Le nombre de nouveaux emprunteurs en bibliothèques connaît un pic après les cadeaux de Noël (qui sont parfois ceux qu'on se fait à soi-même).

⁸SANTANTONIOS, Laurence. CD-Rom culturel : le marché français explose. Op. cit., p. 44.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce succès : facteur culturel tout d'abord ; les classes sociales prioritairement visées, d'un niveau élevé, sont à l'affût de produits culturels et sont attirées par les nouveautés technologiques. Facteur technique ensuite : ce public sait, par sa formation le plus souvent universitaire, que le standard du CD-ROM-XA n'est que l'évolution du standard CD-ROM très répandu depuis 1985, outil dont les universités ne sauraient se passer pour l'instant, même si l'émergence d'Internet le menace sérieusement. Ce public ne connaît d'ailleurs généralement pas les nuances entre les deux standards et croit qu'il s'agit d'un élargissement du marché d'un seul et même produit vers le grand public. Sa conquête se fait par une médiatisation très forte du phénomène « multimédia » qui provoque un mouvement de mode et de curiosité. Ce battage médiatique intense participe largement de cette euphorie.

Il semble que le public soit encore à l'ère de la « fascination », ce que confirme Elisabeth Cormault, directrice de la logithèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette : « Par là même, ils [les nouveaux outils du savoir] s'inscrivent dans *l'univers du multimédia*, dont on vérifie chaque jour la fascination qu'il exerce sur tous les publics. »⁹

2) Edition et distribution.

a) les éditeurs

Trois catégories d'éditeurs se partagent le marché français, qui est comparable à celui du disque audio : une poignée de sociétés multinationales domine largement le marché mondial.. De grosses sociétés françaises ayant, pour certaines, une importante activité d'édition, créent des filiales pour promouvoir le multimédia. Enfin, un nombre important

⁹CORMAULT, Elisabeth. La didachthèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie : source publique et contemporaine du savoir. *Actualité de la formation permanente*, mars-avril 1996, n° 141, p. 113. Souligné par l'auteur.

de P.M.E., très dynamiques, se partage la part restante, modique ; ces petites sociétés participent le plus activement à une production de qualité.¹⁰

Partenaires des groupes internationaux de l'électronique comme Sony, Matsushita, Yamaha, les grands groupes producteurs de produits informatiques ou vidéos dominent le marché avec des produits en majorité anglo-saxons.

- Microsoft, partenaire de Sony, Philips, Samsung et d'autres sociétés d'électronique occupe la première place du marché des logiciels.

- Warner Interactive Entertainment, filiale de Time Warner, est une des cinq sociétés qui se partagent 90% de l'édition phonographique dans le monde.¹¹ Elle occupe aussi une place importante à Hollywood et possède, de ce fait, une activité dans le domaine de la vidéo qui pourra être optimisée si le support électronique devient un véhicule du cinéma.

- B.M.G., filiale de la multinationale allemande Bertelsmann, possède aussi un important secteur d'activité audio et vidéo.

- Philips Média France s'occupe de la diffusion des productions de Philips, société de produits électroniques, qui mit au point avec Sony le disque compact, origine du CD-ROM et du CD-I. Elle produit des documents sur les deux supports.

- Virgin, géant de la production et de la distribution, entre autres de phonogrammes, et dont les Mégastores sont connus du grand public.

On constate que l'activité des sociétés multinationales est plus orientée vers la production électronique ou audiovisuelle que vers l'édition. La seconde catégorie de sociétés de production de documents multimédias est constituée de sociétés françaises ayant une part de leurs activités à l'étranger.

- Matra-Hachette Multimédia, filiale de Matra-Hachette, est, bien entendu, en relation étroite avec les activités éditoriales de Hachette, qui lui fournissent la matière

¹⁰ Cf. ELECTRE (Paris) (Ed.). *Electre multimédia 1997*. Paris : Electre, 1996. xvii-791 p. ISBN 2-7654-0629-4. Contient un bilan économique détaillé.

¹¹Ce qui permet à Warner, par exemple, d'offrir avec le CD-ROM *Les fables de La Fontaine* un disque (rentabilisé depuis longtemps) publié par Erato, une des filiales françaises du groupe.

première intellectuelle pour le contenu des CD-ROM. Un tel groupe a mis en oeuvre les moyens nécessaires à la redéfinition du métier d'éditeur en fonction du multimédia.

- Havas Edition Electronique est une branche du premier groupe français de communication et de loisirs. La participation d'Havas au capital de Canal+, d'une part, et du Groupe de la Cité d'autre part, donne accès aux ressources audiovisuelles et éditoriales du groupe pour la production de documents multimédias. Havas a, en outre, comme partenaires de production New Line Cinéma et Sony Software.

Mis à part ces grandes sociétés, le marché français est très fragmenté, constitué d'un ensemble de P.M.E. dynamiques mais de peu de poids économique. Les bibliothécaires qui ont déjà commencé à constituer des fonds ou à analyser la production connaissent tous Arborescence, Montparnasse Multimédia, Infogrammes Entertainment, Coktel Vision.

Par ailleurs, les éditeurs traditionnels de livres ont abordé ce domaine avec prudence : Flammarion, Nathan, Bayard Presse et Larousse ont été les premiers, Gallimard ne s'y est engagé qu'après réflexion. Cependant, l'institution grâce à laquelle le document multimédia a reçu un début de consécration en France, est la Réunion des Musées Nationaux (RMN). Pour l'instant, la RMN est seule à avoir vendu un CD-ROM, *Le Louvre : peintures et palais*¹², à 100 000 exemplaires.

b) la conséquence des coûts de production.

La production d'un CD-ROM est très coûteuse. C'est un des éléments importants de ce marché. Le nombre d'exemplaires vendus pour sa rentabilisation est élevé. « (...) Et Jacques Sylvander, le directeur général de Psygnosis Publishing France, une filiale de Sony, de se prêter à un exercice de style très révélateur. « Pour qu'un CD-ROM dont la conception a coûté 3 millions et qui est commercialisé aux environs de 350 francs en

¹²BRISSON, Dominique, COURAL, Nathalie. *Le Louvre : peintures et palais*. Paris : Réunion des Musées Nationaux : Montparnasse Multimédia, 1994.

magasin commence à rapporter de l'argent, c'est simple, il faut en vendre entre 35 000 et 40 000 exemplaires. »¹³

Ceci a pour conséquence l'extension quasi systématique des coéditions. L'exemple le plus représentatif en matière de coproduction est celui de la RMN : *Le Louvre : peintures et palais* et *Musée d'Orsay : visite virtuelle*¹⁴ avec Montparnasse Multimédia (sous la marque J'imagine le monde) ; la collection *Le temps de... (Vermeer, Bruegel, etc.)* avec ODA Laser Edition, l'appui financier du Crédit Communal et de la Communauté européenne ; *Moi, Paul Cézanne*¹⁵, de conception très originale, avec Télérama, et Index+ pour la réalisation informatique. Ce cas n'est pas unique, il n'est que voir les nombreux logos s'alignant autour de celui de l'éditeur principal sur les boîtiers des disques pour s'en persuader.

La seconde conséquence est que l'on constate à la lecture au jour le jour de la presse spécialisée¹⁶ une concentration du marché et le dépôt de bilan de sociétés d'édition qui ne réussissent pas à vendre suffisamment leurs produits. Ainsi, Havas a racheté 51% du capital d'Arborescence, éditeur dynamique de produits culturels de qualité.

c) la diffusion, la distribution, la vente au public

La diffusion et la distribution ne sont pas encore structurées, à l'image d'un marché qui se cherche : « Malgré une distribution équilibrée entre différents points de vente, le dépôt de bilan d'Euro CD fin 1994, qui se présentait comme le plus important des grossistes en édition électronique est révélateur des difficultés rencontrées sur ce marché encore insuffisamment développé¹⁷ ». Certains éditeurs utilisent les circuits existants de grandes sociétés (BMG, distributeur qui distribue des phonogrammes, comme Polygram, Hachette pour le livre...). Des éditeurs plus modestes ont créé leurs propres circuits.

¹³NEUMAN, Fabrice, COURRIER, Serge. Les éditeurs déchantent. *Science & Vie Micro*, juillet-août 1996, n° 140, p. 24.

¹⁴BRISSON, Dominique. *Musée d'Orsay : visite virtuelle*. Paris : Montparnasse Multimédia : Réunion des Musées Nationaux, 1996.

¹⁵CENA, Olivier, GRANON, François et BOUDIER, Laurent. *Moi, Paul Cézanne*. Paris : Télérama : Réunion des Musées Nationaux : Index+, 1995.

¹⁶*CD-Rom : la lettre bimestrielle du CD-Rom, CD-I, CD-WORM...et Le quotidien du multimédia*. Cf. la bibliographie.

Les grossistes cités le plus souvent par les détaillants les plus importants sont : en premier Guillemot, ensuite Innelec, Ecudis, Ubisoft. Les libraires, appelés à être des partenaires privilégiés des bibliothécaires, même si ceux-ci ne pourront pas forcément se fournir chez eux, citent en priorité : Edusoft et Art et culture multimédias.

La distribution de détail a évolué entre 1994 et 1995 au détriment des distributeurs informatiques et au bénéfice des grandes surfaces spécialisées (Fnac, Virgin) et des hypermarchés. Cependant, on a assisté en un an à l'émergence des librairies comme lieux de distribution des CD-ROM culturels : leur nombre a été multiplié par 17, même si la part du marché ne l'a été que par 3.

Les graphiques ci-dessous sont extraits de l'étude *CD multimédias et distribution*, réalisée en octobre 1995 par l'institut de conjoncture I+C pour Electre Multimédia.¹⁸

Les proportions par genre de CD-ROM vendus ont peu évolués depuis 1994, même si les disques d'érotisme semblent avoir un peu chutés.

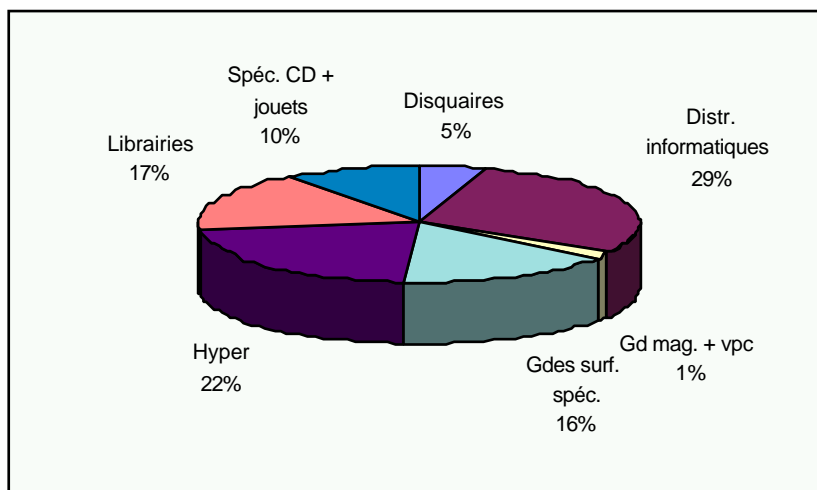
Jeux	55%
Loisirs	24%
Educatif	13%
Erotique	8% ¹⁹

Répartition des points de vente de CD-ROM en France

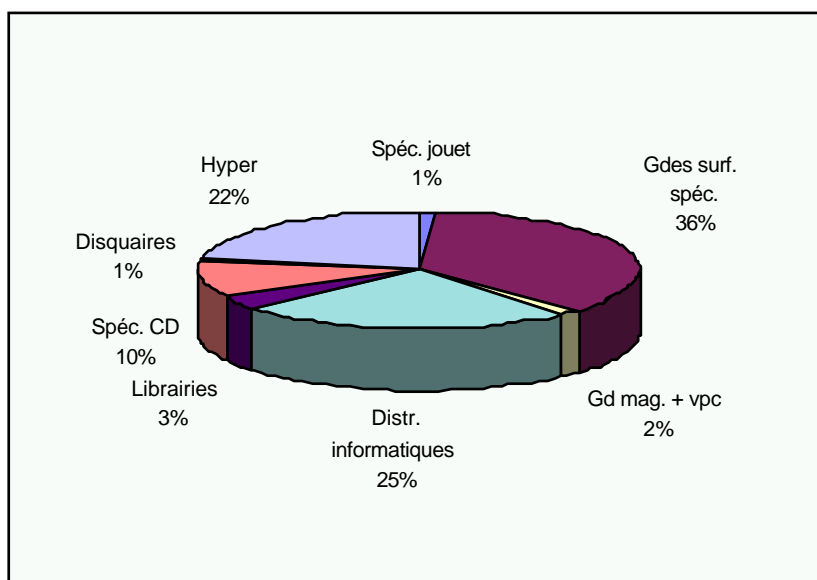
¹⁷SCHMUCK, Claudine. *Introduction au multimédia : technologie et marchés*. Paris-La-Défense [i.e. Courbevoie] : Afnor, 1995. p. 153.

¹⁸SANTANTONIOS, Laurence. Les libraires s'emparent du multimédia. *Livres Hebdo*, 24 novembre 1995, n° 182, p. 29-31.

¹⁹*Annuaire des professionnels du CD-Rom*. 3^e ed. Paris : A jour, 1995. 111 p. ISBN 2-903685-60-6. Contient une étude sur le marché du CD-Rom.



Répartition des ventes de CD-ROM en France



On le voit, la place des libraires est très modeste dans la distribution de ce type de support. Les bibliothécaires visitent souvent en premier lieu les grandes surfaces spécialisées, et, dans la région parisienne, la Fnac. D'autant que celle-ci occupe une place importante due à l'implantation de la Fnac-micro du Boulevard Saint-Germain. Cependant, les bibliothécaires attendent des conseils des libraires sur la qualité des documents, et surtout la possibilité de les consulter avant de les acquérir. Devant les impératifs techniques d'une telle consultation, les libraires sont parmi les derniers à la proposer : « La majorité des détaillants constate que la démonstration facilite la vente,

sans être pour autant indispensable. Or si plus des deux tiers des points de vente (65% exactement) font des démonstrations, et notamment la quasi-totalité des grandes surfaces spécialisées et des hypers, les librairies arrivent en dernier avec les disquaires (respectivement 42% et 28%) ». ²⁰ Mais, dans les grandes surfaces, les CD-ROM de jeux sont plus fréquemment montrés que les documents culturels.

d) la bibliothèque : vitrine du monde de l'édition ?

Certains bibliothécaires pensent qu'il est souhaitable, étant donné l'essor que prend ce support, de suivre sa progression et d'encourager son développement. Des spécialistes du multimédia font le même constat : « Le réseau des bibliothèques/médiathèques est susceptible de permettre dans le futur un accès à une offre de programmes de qualité à des conditions privilégiées. Ce réseau pourrait essentiellement favoriser la promotion des titres éducatifs, culturels et ludiques. » ²¹

Le discours des éditeurs est encourageant et certains d'entre eux collaborent volontiers à des actions de promotion limitées dans le temps : la Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux a ainsi participé au lancement du *Dictionnaire Hachette Multimédia* ²² dans ses murs. La Médiathèque Les Temps Modernes de Taverny a organisé un salon multimédia en février 1996, lors duquel des entreprises se sont livrées à des démonstrations. Si ces établissements recueillent les fruits de leur dynamisme au niveau local et si le discours des éditeurs est souvent favorable aux bibliothèques, il y a cependant loin entre ce discours et l'évaluation du rôle réel que celles-ci pourraient, peut-être, jouer. Les éditeurs n'envisagent pas d'utiliser sciemment et à une grande échelle le réseau de proximité que représentent les bibliothèques : ils s'appuient plus volontiers sur les professionnels commerciaux de la distribution que sur des acteurs culturels à l'esprit critique aiguisé mais aux compétences commerciales douteuses.

²⁰SANTANTONIOS, Laurence. Les libraires s'emparent du multimédia. Op. cit. p. 31.

²¹ ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, *et al. Facteurs-clés de succès des produits multimédias interactifs*. 2^e ed. Bry-sur-Marne : INA (Institut National de l'Audiovisuel), 1996. p. 117.

²²*Dictionnaire Hachette Multimédia*. Paris : Hachette, 1995.

Il n'empêche que les bibliothécaires, sans surestimer leur rôle, doivent rester des interlocuteurs actifs et critiques avec les éditeurs, en ce qu'ils retransmettent à ceux-ci les réactions de leur public. Mais le taux de rotation élevé d'un document en bibliothèque n'entraîne pas le succès commercial d'un document, alors que l'inverse est vrai.

3) Déception ?

Cette euphorie et cette fascination du multimédia semblent cependant, ces derniers mois, être remises en cause par un certain nombre de facteurs d'ordre économique et matériel. Ralentissement passager, attente d'un nouveau souffle ou premiers signes d'un déclin inéluctable ? « Globalement, il convient de ne pas surestimer l'inertie des pratiques culturelles en tablant sur des prévisions exagérément optimistes reprises par les médias, ni croire que l'enthousiasme des catégories socioculturelles de type « défricheur » suffira à créer les conditions nécessaires au passage à une économie de marché de masse. En réponse à ces freins, la seule démarche de promotion valide semble être la démonstration et l'initiation. »²³ Si les bibliothèques peuvent avoir un rôle dans cette promotion, il est nécessaire de prendre en compte ces facteurs négatifs pour faire son choix en connaissance de cause avant d'envisager la constitution d'une collection.

Les raisons de ce ralentissement sont peut-être d'ordre conjoncturel, ou peuvent être dues à des facteurs structurels déstabilisants : crise économique durable, inadéquation du support à l'attente du public, etc.

a) facteurs économiques.

Le matériel informatique nécessaire à la consultation des CD-ROM reste cher. Certes, on peut acquérir un micro-ordinateur domestique équipé de tout le nécessaire pour le multimédia (carte son, carte vidéo, lecteur de CD-ROM incorporé, haut-parleurs), pour environ 10 000 F, parfois moins. Le phénomène est spectaculaire : pour le même prix, on peut acheter aujourd'hui un matériel beaucoup plus performant qu'un ou deux ans plus tôt. Si le client pouvait acquérir actuellement, soit un Pentium 100 (ou plus

²³ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, op. cit. p. 116.

puissant encore) pour 10 000 F, soit un 486DX66, équipé lui aussi du lecteur de CD-ROM, pour 3 000 ou 4 000 F, la baisse des prix serait ressentie dans sa réalité. Mais le marché va plus vite que l'acheteur : le matériel obsolète n'est plus disponible, ne laissant pas le choix. Quand les lecteurs de CD Audio ou les magnétoscopes sont arrivés sur le marché, les clients les moins fortunés ont pu attendre une baisse des produits, la performance demandée à l'appareil étant stabilisée. Pour les micro-ordinateurs, le niveau de prix reste le même, la performance du produit devenant un peu un miroir aux alouettes.

On constate donc une extension plus lente que prévue des ventes d'ordinateurs : « Le marché grand public déçoit le plus. En début d'année, on espérait 35% de progression. on table désormais sur 13%... Pour 1997, les perspectives sont à peine plus réjouissantes... »²⁴ Qui plus est, le marché français reste à la traîne : « Selon la dernière étude réalisée par Médiangles, on ne compte encore que 5% de foyers français équipés en ordinateurs multimédias avec lecteur de CD-Rom contre plus de 10 % en Allemagne, 12 % au Royaume-Uni et entre 13 et 17 % aux Etats-Unis. »²⁵

Les disques eux-mêmes sont chers, d'autant plus que l'attente du public est souvent déçue (cf. infra). Or, malgré les efforts de démonstration des revendeurs, le public n'a qu'une idée très vague du contenu du produit. Les acheteurs cherchent donc des produits moins onéreux : « Difficile, en effet, de déboursier régulièrement 290 francs (prix moyen d'un titre déterminé par GFK) pour se payer un CD-ROM quand le prix des autres objets culturels (livres, CD audio, cassettes vidéos, places de cinéma, etc.) se balade, lui, trois étages en dessous. »²⁶ La comparaison avec la vidéo est précisée par un éditeur : « L'évolution est la même que celle de la vidéo il y a quelques années. Mais l'effondrement des prix était intervenu lorsque le parc atteignait 7 ou 8 millions de

²⁴LAMBEL, François. Ventes de PC : l'Europe ralentit. *Le Monde informatique*, 20 septembre 1996, n° 690, p. 8.

²⁵KAHN, Annie. Les CD-Rom cassent les prix. *Le Monde*, 15-16 septembre 1996, n° 16061, *Suppl. Radio-Télévision-Multimédia*, p. 26-27.

²⁶NEUMAN, Fabrice, COURRIER, Serge. Les éditeurs déchantent. *Op. cit.*, p. 25.

magnétoscopes. Aujourd'hui, on connaît le même phénomène alors que le parc de lecteurs de CD-Rom est loin d'être identique, s'inquiète Michel Bussac, le fondateur d'Edusoft. »²⁷

En outre, plusieurs données sont inquiétantes : pour 826 000 lecteurs de CD-ROM vendus en 1995, le public a acquis « seulement » 1 750 000 documents, soit deux documents par lecteur. La proportion des acheteurs à payer les disques 300 francs ou plus diminue. « Le prix des CD doit et va diminuer... », affirme d'ailleurs Bruno Bonnel [P.D.G. d'Infogrames]. »²⁸ Mais si, comme certains bibliothécaires le constatent, on trouve de plus en plus de CD-ROM à moins de 200 francs, ceux-ci ne suffisent pas encore à dynamiser le marché, et encore moins à constituer une collection de qualité. Les nouveautés critiquées dans la presse spécialisée qui paraissent les plus intéressantes du point de vue culturel tournent plus autour des 350 francs que des 150.

b) facteurs techniques

Aux facteurs économiques, s'ajoutent des facteurs techniques : comme nous l'avons vu, la technologie avance rapidement. En conséquence les CD-ROM, suivant eux-aussi les progrès technologiques, nécessitent des matériels de plus en plus performants pour être lus : « Mais il faut également considérer l'obsolescence (trop) rapide des machines. Un Pentium 75 d'hier utilisant un lecteur de CD-ROM double vitesse a souvent du mal à faire tourner de façon satisfaisante les derniers CD-ROM du marché. »²⁹ Avec un « vieux » 486 et sans Windows 95, les possibilités sont de plus en plus limitées.

Le standard actuel, parce qu'il n'est actuel que pendant quelques semaines, est donc sujet de déception. Même si la plupart des documents sont maintenant consultables sur les systèmes d'exploitation des PC et des Mac Intosh, les rayons des détaillants sont encore séparés en deux zones distinctes. Les acheteurs ont donc dû opérer un double choix : CD-I ou CD-ROM, Mac ou PC.

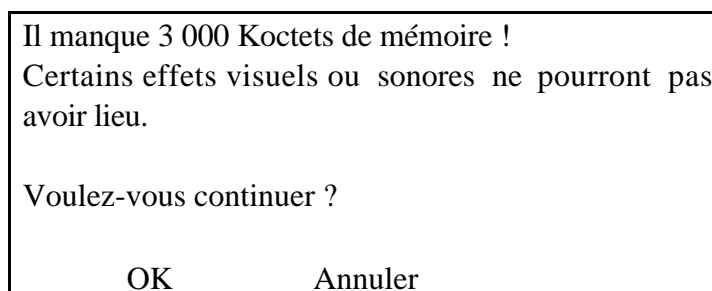
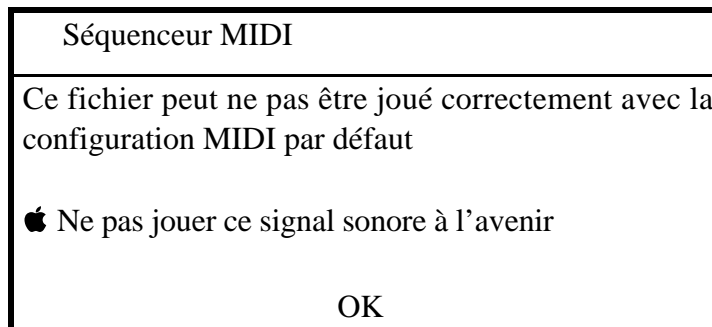
²⁷KAHN, Annie. Les CD-Rom cassent les prix. Op. cit.

²⁸NEUMAN, Fabrice, COURRIER, Serge. Les éditeurs déchantent. Op. cit., p. 25

²⁹Idem, p. 26.

L'évolution technique des disques entraîne de nombreux problèmes avant leur lecture. Encore peu nombreux sont les documents n'installant qu'une icône sur le disque dur de l'ordinateur, des fichiers parfois importants doivent donc y prendre place. Jusqu'à maintenant, peu de disques intègrent un système de désinstallation simple. Les utilisateurs sont ainsi confrontés à des problèmes difficilement surmontables sans connaissance informatique : « Prenez maintenant un micro-ordinateur, chargez-le d'un CD-Rom. Cela se complique ! Si vous disposez d'un PC, tapez « e:/install », ou alors « d:/setup »...et priez pour que vous n'ayez ni problème de mémoire, ni problème de carte vidéo, ni problème de carte son, ni problème de souris, ni problème de système d'exploitation, de « drivers » ou d'accessoire, et pour qu'il n'y ait pas d'incompatibilité avec le microprocesseur... »³⁰ En décembre 1995, date de parution de cet article, Olivier Bruzek était quasiment le seul, dans un hebdomadaire d'information générale, à s'alarmer de ces problèmes techniques au milieu de l'euphorie générale.

A titre d'exemple, ce genre de message peut s'afficher à l'écran lors de l'installation d'un disque :



³⁰BRUZEK, Olivier. Dans la jungle des CD-ROM. *Le Point*, 23 décembre 1995, n° 1214, p. 59-62.

Dans le premier cas, la carte son était du dernier cri, après avoir accepté le non-jeu du signal sonore, rien n'a changé si ce n'est enfin la disparition du message qui apparaissait régulièrement. Dans le second cas, après être entré dans le programme en cliquant sur OK, l'utilisateur n'a rien remarqué d'anormal... Ce genre de petits incidents est pourtant déroutant pour le public non initié.

D'autres spécialistes l'expriment en des termes différents, ajoutant un argument au constat du faible rapport entre le nombre de CD achetés et celui des foyers équipés : « Néanmoins les problèmes de compatibilité, de gestion de mémoire (surtout dans le monde PC) constituent autant de freins rédhibitoires pour son acceptation par des utilisateurs non-informaticiens. Le secteur tertiaire avec 40% des professions exposées à l'informatique constitue un terrain pour lequel une part importante de la nécessaire initiation a déjà été effectuée. A noter enfin que 78% des ventes de lecteurs de CD-Rom vendus sont intégrés à la machine et ne participent pas forcément d'une démarche volontaire de pratique multimédia : 40% seulement de ces possesseurs utilisent leur lecteur (surtout les enfants, les professeurs, les professionnels) et le nombre moyen de titres achetés reste faible. »³¹

c) un standard plus stable ?

Une partie des acheteurs éventuels est en attente d'un standard plus stable et plus performant. Les industriels de l'électronique annoncent l'arrivée imminente sur le marché, professionnel dans un premier temps, du DVD (Digital Video Disc) : « Ensemble des disques compacts contenant des images animées plein écran. Le terme désigne notamment les deux projets de standards en compétition promus par Philips et Sony d'un côté et par Toshiba et Time Warner de l'autre. »³² La guerre des standards

³¹ ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, *et al. Facteurs-clés de succès des produits multimédias interactifs*. Op. cit. p. 116.

³²NOTAISE, Jacques, BARDA, Jean, DUSANTER, Olivier. *Dictionnaire du multimédia : audiovisuel, informatique, télécommunications*. Op. cit. p. 343.

n'est pas terminée, même s'il semble que les promoteurs du projet se soient mis d'accord sur un disque pouvant contenir 4,7 Go de mémoire, soit deux heures de film.³³

A ce propos certains bibliothécaires pensent que le disque numérique ne verra sa véritable expansion que quand il sera susceptible de remplacer le support VHS pour la vidéo.³⁴

Annoncée pour fin 1996, la sortie est retardée, et selon certaines sources, incertaine à court terme : « A l'exception de Philips, les principaux acteurs de cette longue saga confirment que la mise au point du DVD n'est toujours pas terminée. »³⁵ Les points d'achoppement semblent venir d'Hollywood, qui souhaite des systèmes de codage précis bloquant toutes possibilités de piratage. Le support ne fera pas son apparition sur le marché avant le printemps 1997. Le CD-ROM a encore de beaux jours devant lui.

Enfin, un dernier facteur peut expliquer le scepticisme du public devant ce support : la déception face à la conceptualisation et au contenu, le manque de satisfaction procuré par l'interactivité dans ces produits culturels.

III . CD-ROM et culture : révolution ou coup dans l'eau ?

1) Les modes de lecture du CD-ROM.

a) l'interactivité.

Le terme *interactivité* implique l'idée d'une action (activité) et d'une relation (inter) entre deux éléments actifs, en l'occurrence l'homme et la machine. L'idée de la machine comme acteur agissant est importante : le message « répond » aux impulsions du lecteur, alors que le message traditionnel, écrit, sonore ou visuel, est passif, reçu sans subir de transformation directe :

³³Un bon article de vulgarisation de haut niveau est paru récemment : BELL, Alan. La prochaine génération de disques compacts. *Pour la science*, septembre 1996, n° 227, p. 54-59.

³⁴Philippe de Brion, directeur de la Médiathèque du Canal à Saint-Quentin en Yvelines, où le prêt de CD-ROM ne se fait pas, exprime cette opinion, que confirme Jean-François Jacques à Issy-les-Moulineaux, qui prête. (Sources : entretiens)

³⁵MOISSET, Nicolas. Le DVD se fait attendre. *Info PC*, octobre 1996, n° 129, p. 20. voir aussi

« On peut décrire l'interactivité comme un dialogue homme/machine qui fait que la machine réagit aux réactions de l'homme au fur et à mesure qu'il les produit et qu'elle semble donc « s'adapter » à la personne en face d'elle. Augmenter l'interactivité revient donc à :

- . augmenter sensiblement le nombre d'interventions possibles de l'homme sur la machine. *L'outil interactif rend l'utilisateur actif* ;

- . augmenter le nombre, la variété et la rapidité des réponses possibles de la machine. L'outil interactif donne l'impression d'un *dialogue* (réaction/réponse). »³⁶

L'idée d'interactivité est un des arguments des concepteurs, relayés par les commerciaux, pour promouvoir ces produits. Leur discours tient en des termes ambigus : *devenir un lecteur actif* a tendance à sous-entendre *devenir un lecteur intelligent*, ce qui, pour être excitant, n'en est pas pour autant flatteur.

b) déstructuration de la rhétorique classique.

Le mode de lecture est alors en contradiction avec la structure du document. Rien de plus organisé que les fichiers informatiques des bases de données que sont les documents électroniques. Ce qui en fait l'originalité est la manière dont les programmeurs permettent la communication d'un fichier à l'autre. Pour un fonctionnement normal, le contenu doit être structuré avec une rigueur plus essentielle encore que dans les supports traditionnels.

Or, ce qu'on pourrait appeler la rhétorique de l'informatique est totalement opposée à la rhétorique classique. Finie la thèse-antithèse-synthèse, la lecture n'est plus suivie selon un plan linéaire imposé, mais remplacée par une lecture par « butinage » ou « grappillage ». Certes, le livre peut autoriser ce mode de lecture, certains même l'encouragent³⁷, mais le document électronique interactif l'impose. C'est probablement dans ce phénomène de déstructuration de la lecture, qui devient « consultation », que se

NEUMAN, Fabrice. Foire d'empoigne autour du DVD. *Science & Vie Micro*, octobre 1996, n° 142, p. 31.

³⁶ ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, et al. *Facteurs-clés de succès des produits multimédias interactifs*. Op. cit. p. 145.

³⁷ PENNAC, Daniel. *Comme un roman*. Paris : Gallimard, 1992. ISBN 2-07-072580-4.

situe la révolution de l'interactivité. Il est symbolisé par un nouvel outil, guide de la lecture, la souris. Après le passage du volumen au codex, le document électronique marque peut-être l'émergence d'une véritable révolution dans les modes d'écriture et de lecture.

c) lecture de l'adulte - lecture de l'enfant.

La nouveauté du multimédia entraîne la rupture entre une génération d'adultes, ayant gardé l'habitude des structures rhétoriques de la lecture linéaire, et des enfants et adolescents, qui ont intégré les réflexes du zapping, conséquence de l'omniprésence de l'image. L'adulte, particulièrement d'un niveau socioculturel élevé, a encore tendance à lire le document multimédia comme le livre, en recherchant une linéarité qu'il n'y trouve plus.

Le professionnel de la documentation qui souhaite analyser le contenu d'un document va donc chercher à repérer la totalité de l'arborescence des fichiers du disque, afin de savoir comment trouver l'information. L'enfant ou l'adolescent, ayant mieux intégré la recherche sur un mode instinctif, va trouver rapidement ce qui l'intéresse dans le document, et laisser tomber le reste. Dans ce cas, l'analyse de contenu faite par le bibliothécaire pour déterminer le niveau d'intérêt du document va se situer complètement en décalage par rapport à son utilisation par le public visé.

Le bibliothécaire doit prendre en compte ces éléments, dans son choix. Certes, d'un jeune à l'autre et d'un disque à l'autre, les réactions seront très différentes, mais il ne faut pas négliger le fait qu'une partie du public a une pratique de ces supports telle qu'il n'y trouve pas les mêmes intérêts que ceux du professionnel.³⁸

2) Conceptualisation du CD-ROM : une aide pour l'analyse.

³⁸ Une expérience a été tentée avec le CD-ROM *L'aviation : des premiers vols aux derniers essais*. Malakoff : Edusoft, 1995. Adapt. de l'édition américaine, Knowledge Adventure, 1995. Après une analyse de deux heures du contenu de ce disque par un bibliothécaire, un adolescent de quinze ans, habitué à la consultation de tels supports, a passé lui aussi deux heures devant l'écran. Non seulement l'adolescent a trouvé le disque correct alors que le professionnel l'a trouvé fort médiocre (en dehors du fait que les américains ne semblent connaître ni Mermoz ni Saint-Exupéry), mais encore l'adolescent a zappé

Pour analyser le contenu d'un CD-ROM et les facteurs qui détermineront son succès auprès du public, il faut connaître les attentes, conscientes ou inconscientes, de celui-ci. A travers la définition donnée ci-dessus de l'interactivité, il est possible de déterminer la psychologie de l'utilisateur devant un tel document et de constater si, en fonction de la qualité des réponses données en rapport avec cette psychologie, le document sera susceptible d'intérêt en tant que spécifiquement multimédia. Nous nous aiderons pour cette étude d'un ouvrage déjà cité, qui analyse sous cet angle la conception du document multimédia.³⁹

Les auteurs se posent clairement sur le plan de la psychologie : « L'ensemble de ce chapitre met résolument en avant les dimensions psychologiques sur lesquelles se fonde l'usage d'un produit interactif, [à l'exclusion de] tout ce qui dans la satisfaction est lié à la qualité du produit (son dans un document sur la musique...). »⁴⁰

Deux questions fondamentales sont ensuite posées. Tout d'abord, celle de la *pertinence* du produit : « Est-ce que le multimédia est la meilleure solution pour satisfaire l'utilisateur ? »⁴⁰ La réponse est ici positive ou négative. Combien de fois n'a-t-on pas entendu cette réflexion après la consultation d'un CD-ROM : *un bon livre est aussi bien, et en plus on peut le consulter plus vite*. La pertinence du document est alors en cause. La seconde question est celle de l'*efficacité* du produit : « Est-ce que les caractéristiques de ce produit lui permettent de répondre au mieux aux attentes de l'utilisateur ? »⁴⁰ La réponse ne remet pas en question l'existence même du document, mais bien sa qualité intrinsèque.

Les documents sont ensuite décrits selon deux axes ; les interfaces : ergonomie, interactivité, navigation ; et la fonction : production-crédation, formation, divertissement (jeux, culture), transaction (achat/vente, gestion), information, communication interpersonnelle. Les documents « culturels » auxquels s'intéressent les bibliothèques

sur tout le contenu documentaire du disque pour ne se focaliser que sur les parties ludiques, elles-mêmes assez faibles, mais présentées de façon plaisante.

³⁹ ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, et al. *Facteurs-clés de succès des produits multimédias interactifs*.

⁴⁰ Idem, p. 125.

publiques sont essentiellement ceux ayant pour rôle le divertissement-culture et la formation.

L'approche par fonction se fait alors en répondant à trois questions : « Pour chaque

- fonction :
- quelles sont les attentes spécifiques que doit remplir le produit ?
 - quelles sont donc les fonctions spécifiques que doit remplir le produit ?
 - quel est l'apport du multimédia par rapport à cette fonction ? »⁴¹

Nous reproduisons ici in extenso les tableaux proposés comme réponse à ces questions pour les produits de divertissement-jeux et de divertissement-culture :

Divertissement - jeux

<i>Attentes de l'utilisateur</i>	<i>Sous-fonctions du produit/service</i>	<i>Pertinence du multimédia interactif</i>	<i>Exemples</i>
Inventer Imaginer	. mettre l'utilisateur en situation mentale active . faciliter les processus de projection	. importance de l'interactivité . richesse des interventions de l'utilisateur dans le déroulement des situations . la projection peut parfois être rendue plus difficile par la prégnance de l'image	CD-I pour enfants (Arborescence, Sundry.. jeux vidéos)
Se faire raconter des histoires	scénario de qualité (clarté, cohérence, humour, esthétisme...)	richesse du récit grâce au son, image, texte, menus	CD-I pour enfants jeux vidéo
Etre surpris	originalité du scénario	interactivité : richesse des interventions du scénario en réponse ou non à l'utilisateur	jeux vidéo
Résoudre des problèmes	. proposer une échelle de complexité des situations . originalités des situations-problèmes	l'apport du multimédia réside essentiellement dans la présentation réaliste des situations-problèmes	jeux d'aventure jeux de simulation
Se mesurer	échelle de difficulté en particulier en jouant sur les temps de réponse et sur la	rapidité des interactions	jeux vidéo jeux de simulation

⁴¹ Idem, p. 128.

	précision		
--	-----------	--	--

Divertissement - culture

Attentes de l'utilisateur	Sous-fonctions du produit/service	Pertinence du multimédia interactif	Exemples
Découvrir ou approfondir un sujet culturel	. mettre à disposition une grande richesse d'informations . guider dans la découverte du sujet . respecter les qualités culturelles du sujet	richesse des informations pouvant être mises à disposition utilisation des menus qualité de l'image, du son, de la présentation des textes...	CD-I sur les Impressionnistes musées divers CD-Rom Léonard de Vinci Instruments de musique Encyclopédies
Jouir d'une oeuvre	. qualité du scénario . originalité de l'oeuvre	richesse des modes d'écriture - encore peu explorés -	photographe Ravel Minsky

La lecture de ces deux grilles est intéressante en ce qu'elle montre que :

- les attentes de l'utilisateur sont plus nombreuses pour le jeu que pour le culturel.
- les réponses, au niveau de la pertinence du multimédia, sont plus en phase avec l'idée d'interactivité.

- les réponses proposées pour les produits culturels peuvent l'être, à peu de choses près, pour des documents plus traditionnels tels que le livre.

- la réponse à l'attente de la jouissance d'une oeuvre fait appel à des modes d'écriture du multimédia interactif dont nous avons évoqué plus haut le côté révolutionnaire.⁴² Mais il est clairement indiqué, et vérifié par bon nombre d'utilisateurs, que cette richesse n'est pas encore suffisamment explorée.

Afin de satisfaire les réflexes des utilisateurs baignés dans la civilisation de l'image, du zapping (ici grâce à la souris), et de la magie de l'interactivité, les éditeurs n'utilisent-ils pas, volontairement ou non, les critères de pertinence des jeux pour concevoir des documents culturels ? Ce qui fonctionne assez bien pour la formation des enfants, en transformant, par les atouts de l'interactivité, l'exercice en jeu (la récompense étant

⁴² Cf. supra, p. 23.

souvent un « vrai » jeu), ne semble pas encore avoir trouvé son langage pour rendre vivantes des données culturelles purement informatives.

L'approche par les interfaces⁴³ met en évidence l'importance de ce qu'on peut appeler la présentation du produit, et permet de conclure : « En résumé, une bonne interface doit être : - facile à comprendre, - cohérente, - simple, - métaphorique, - réactive, - sous le contrôle de l'utilisateur. »⁴⁴

Pour finir, les auteurs analysent les motivations psychologiques de l'utilisateur face à la machine, et au souci de domination de celle-ci par l'homme : « Trois phrases-clés peuvent résumer les motivations qui peuvent exister :

- . C'est moi qui commande
- . C'est moi qui agit
- . Ca bouge, c'est vivant.

Ces trois phrases sont toutes liées au registre de l'enfance et de l'inconscient. »⁴⁵

Cette remarque est importante : est-il opératoire d'aborder un document culturel avec des motivations « liées au registre de l'enfance et de l'inconscient »? Y a-t-il concordance entre les motivations pour utiliser un tel support et un contenu « sérieux » ?

Dégageant une typologie de l'interactivité de ces trois catégories de motivations, cette étude détermine les faiblesses inhérentes à chacun de ces trois types :

- 1) pauvreté des choix, des mouvements (sauf hypertexte)
- 2) pauvreté en variété de contenu
- 3) faible fréquence de choix.

Les produits de divertissement-jeux sont de type 3, alors que les produits de divertissement-culture sont de type 1. Au-delà de cette contradiction supplémentaire, l'absence de choix variés et de mouvements n'est-elle pas contradictoire, elle aussi, avec des motivations infantiles et ludiques ?

Nous avons largement cité cet ouvrage analytique, pour montrer que le document multimédia culturel cherche encore sa voie et son mode d'écriture. Face à l'indéniable

⁴³ ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, et al, op. cit. p. 131 et sv.

⁴⁴ Idem, p. 144.

⁴⁵ Idem, p. 146.

réussite de certains produits, se fait jour une hésitation légitime des éditeurs mais aussi une déception des utilisateurs. Les premiers n'osent pas faire trop « sérieux » de peur de décevoir les attentes du public par rapport à un produit ludique par essence, et les seconds attendent impatiemment la révolution de l'écriture de l'interactivité.

3) Une certaine désillusion ?

Les éléments d'analyse proposés ci-dessus permettent d'appréhender mieux le concept de document multimédia interactif, mais aussi d'expliquer les réactions de relative déception du public et de la presse par rapport à la production. Les bibliothécaires reconnaissent, pour une bonne part d'entre eux, ce phénomène. Certains le prennent comme l'un des prétextes pour ne pas se précipiter dans une politique d'acquisition qu'ils jugent prématurée, d'autres préfèrent passer outre à cette déception et entreprendre une politique volontariste : d'après eux l'augmentation de la demande entraînera une sélection par la qualité.

a) des produits décevants

Malgré d'occasionnels coups de colère virulents, les journalistes annoncent une amélioration de la production : y croient-ils ou font-ils semblant d'en être persuadés ? Certaines tournures de phrases laissent sceptique. Dans un article déjà cité qui critiquait les problèmes techniques du support⁴⁶, Olivier Bruzek, dans *Le Point*, est tout aussi sévère pour le contenu : « En fait, sur les 200 disques testés, une cinquantaine seulement présentent un intérêt. (...) A l'exception des jeux, où, globalement, le niveau est plutôt acceptable, les CD-Rom d'éveil ou de découverte peuvent avantageusement être remplacés par un livre. (...) Mais une page est en train de se tourner. La médiocrité actuelle est sur le point de laisser place à des titres plus étudiés. »

Roger-Pol Droit propose quant à lui une analyse des nouveaux modes de lecture que représentent l'hypertexte et le multimédia. Il se situe résolument dans la problématique des apports du document électronique au livre, et conclut, à propos du multimédia, sur

⁴⁶ Cf. p. 20. art. cité : BRUZÉK, Olivier. Dans la jungle des CD-ROM.

un constat d'insuffisance et d'attente optimiste : « Ces nouvelles possibilités de création commencent seulement à être explorées. Des centaines de titres figurent déjà dans les catalogues, mais le sentiment généralement partagé est bien, malgré bon nombre de réussites, que les vrais chefs-d'oeuvre, en ce domaine, restent à venir. »⁴⁷

Le reproche le plus fréquent est que les CD-ROM n'apportent pas grand chose de nouveau par rapport au support imprimé, voire inventent des défauts à des documents équivalents ; ainsi, un dictionnaire multimédia commence par un long générique, retirant à l'ouvrage le concept d'utilisation immédiat du support papier. Le sentiment général est que cette inévitable référence au livre met en cause la spécificité même du support CD-ROM. Les réactions sont très différentes par rapport à Internet, puisque l'interrogation à distance de données ne se compare pas au plaisir immédiat de consommation d'un produit que l'on possède. Le pari des éditeurs doit être celui d'effacer cette référence au livre ; pour ceux d'entre eux dont, depuis des décennies, le livre est le métier, la remise en question est de taille.

Dans un article paru au même moment que celui d'Olivier Bruzek, *60 millions de consommateurs* est critique, mais plus positif sur la situation du moment : « Une foule de produits au milieu desquels on trouve de vrais bijoux (...) et des catastrophes sans nom. Un seul conseil, il faut les essayer. »⁴⁸ Face aux productions de l'année 1996, ce conseil semble toujours d'actualité et la difficulté à juger la qualité des documents reste la même.

b) les chefs d'oeuvre existants

Quand il s'agit de donner quelques titres de disques particulièrement réussis, les bibliothécaires, et les journalistes, tombent tous d'accord pour n'en pas citer beaucoup. Le premier reste indubitablement *Le Louvre : peintures et palais*⁴⁹, mais on n'est plus très sûr que ce disque soit un réel chef d'oeuvre. Le coup médiatique qu'il a représenté et le fait que la RMN ait lancé le premier CD-ROM grand public dont tout le monde parle

⁴⁷ DROIT, Roger-Pol. Lectures d'un autre type. *Le Monde, Suppl. Télévision-Radio-Multimédia*, 24-25 mars 1996, n° , p. 27.

⁴⁸ COURRIER, Serge. Choisir un ordinateur pour toute la famille. *60 millions de consommateurs*, décembre 1995, n° 290, p. 50-54. Encadré : La révolution des CD-Rom.

⁴⁹ Op. cit.

lui vaut l'admiration des critiques. 100 000 exemplaires vendus, c'est un record absolu. Mais la qualité intrinsèque du document ne « vieillit » pas très bien, beaucoup le critiquent après coup. Dans l'ensemble, les productions de la RMN rencontrent l'unanimité, en ce qu'elles sont souvent les premières à expérimenter des techniques, utilisées depuis longtemps dans les jeux, dans des produits culturels. Le disque *Musée d'Orsay : visite virtuelle*⁵⁰ annonce sa nouveauté dans son titre. La promenade dans les salles, même si elle ne se fait pas forcément très facilement avec la souris, apporte une dimension ludique, conforte l'impression de commander et compense la pauvreté de mouvement du document culturel.

On citera encore deux CD-ROM qui font, à peu près, l'unanimité. Un produit de la RMN, encore elle, *Moi, Paul Cézanne*⁵¹ permet les deux approches possibles de données culturelles grâce à une organisation et une interface parmi les plus réussies. Ou bien l'utilisateur se promène dans l'oeuvre de Cézanne et de ceux qui l'ont entouré ou influencé, opérant à son gré des retours en arrière, des diversions, des changements de décor, accompagné par Cézanne lui-même dont les textes sont lus par un excellent acteur, ou bien, grâce à l'index, il peut effectuer une recherche sérieuse et systématique.

Le succès du second a peut-être été surestimé par certains bibliothécaires. Ayant obtenu le prix Möbius 1995⁵², *Le livre de Lulu*⁵³ est bien une « multimédiatisation » d'un livre. Ecrit par Romain Victor-Pujebet, les richesses de ce disque illustrent un conte dans lequel l'auteur met en abyme la création du livre : l'héroïne se transforme en page, mais cette sacralisation de l'écrit ne peut se faire que de manière visuelle grâce au multimédia. Ce disque est une réussite plus poétique que révolutionnaire dans sa façon d'utiliser l'interactivité : ceci explique, peut-être un succès auprès de certains qui peut paraître ambigu. Lors de séances d'initiation au CD-ROM multimédia, des bibliothécaires ont jugé sévèrement le caractère trop livresque et trop peu interactif de ce disque. Il n'en reste pas moins que *Le livre de Lulu* continue à être donné comme référence.

⁵⁰Op. cit.

⁵¹Op. cit.

⁵² Décerné chaque année aux meilleurs produits multimédias par un jury composé en partie de bibliothécaires.

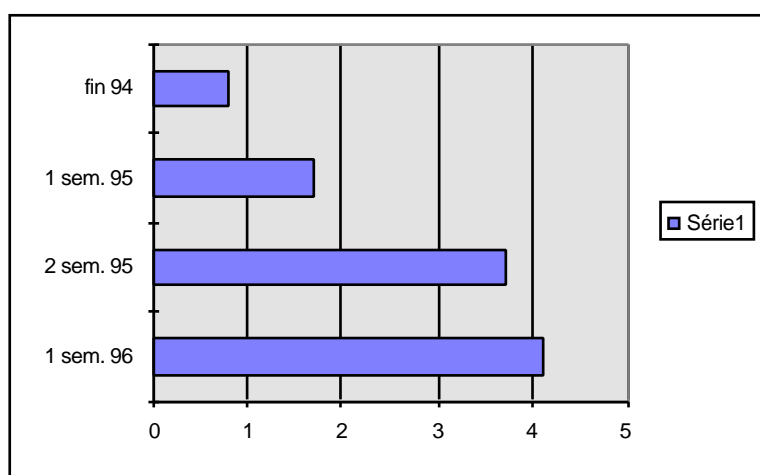
⁵³VICTOR-PUJEBET, Romain et ORGANA. *Le livre de Lulu*. Paris : Flammarion Multimédia, 1995.

Bien sûr, on peut citer d'autres « chefs d'oeuvre », mais si, sur plusieurs centaines de disques, une dizaine seulement se détachent vraiment du lot, la qualité des produits s'analyse en creux. Cette déception ne se traduit pas seulement dans les commentaires subjectifs des observateurs, mais aussi dans les statistiques de ventes.

c) l'attrait de la nouveauté

Le public acquéreur d'un lecteur de CD-ROM n'est pas fidélisé. L'étude réalisée par Médiangles citée plus haut⁵⁴ montre qu'un usager équipé au dernier semestre 1994, c'est-à-dire depuis deux ans, achète moins d'un CD-ROM par an, alors qu'une personne équipée récemment en achète 4,1.

Vente de CD-ROM en fonction de la date d'équipement :⁵⁵



La presse tire le signal d'alarme et constate le manque de dynamisme du marché. Rendant compte de la Foire du livre de Francfort, l'une des manifestations les plus importantes du genre en Europe, dont les stands d'éditeurs de produits multimédias étaient le point de mire des observateurs ces dernières années, *Le Monde* tire une conclusion sévère : « L'euphorie du début des années 90, reposant sur la certitude d'un avenir du livre sur ordinateur et sur l'alliance inéluctable de l'écran et du papier, paraît

⁵⁴ Cf. p. 10 et note.

⁵⁵ On trouvera ces informations et des commentaires dans : NEUMAN, Fabrice, COURRIER, Serge. Les éditeurs déchantent. Art. cit. et dans : KAHN, Annie. Les CD-Rom cassent les prix. Art. cit.

bien lointaine. A l'origine de ce revers, un marché atone, incapable de susciter une demande claire du public. »⁵⁶

Les commentateurs pensent que cette chute des achats est due à la qualité médiocre des produits proposés : « Pour couronner le tout, l'étude Médiangles met en lumière un désintéressement sensible du consommateur au fur et à mesure que vieillit son équipement (...) Deux raisons principales sont ici évoquées. Tout d'abord le prix (...) Deuxième point de discorde entre consommateurs et éditeurs : la qualité. »⁵⁷ Il est vraisemblable, comme le laisse entendre la première phrase de cette citation, que la trop rapide évolution du matériel soit aussi un facteur de cette déception. L'article de *60 millions de consommateurs* déjà cité propose en décembre 1995 un choix d'ordinateurs multimédias dont la plupart ne sont plus vendus couramment moins d'un an après : sur cinq modèles proposés, un seul a un processeur Pentium, de 75 Mhz, 8 Mo de RAM et un disque dur de 528 Mo. Les autres sont des 486. Actuellement, ces modèles sont tous dépassés et ne permettent pas forcément de lire certains des derniers CD-ROM parus.⁵⁸

Avant de prendre une décision concernant l'acquisition d'une collection de CD-ROM multimédias, le bibliothécaire doit avoir conscience des facteurs techniques, économiques et intellectuels qui conditionnent l'émergence d'un nouveau support documentaire sur le marché. Est-il prudent d'attendre, comme le laissent à penser la découverte actuelle de facteurs négatifs après l'euphorie des premières années ? Ou bien faut-il passer outre à ces problèmes de façon à ne pas accumuler un retard préjudiciable non seulement au fonctionnement de la bibliothèque, mais surtout à la connaissance que le public doit acquérir de ces nouveaux supports. Face à des contingences parfois difficiles à gérer, le bibliothécaire doit étudier plus en détail ces documents en fonction de leur entrée dans les collections.

⁵⁶ FORTIER, Denis. L'édition électronique face à ses incertitudes. *Le Monde*, 9 octobre 1996, n° 16081, p. 25.

⁵⁷ NEUMAN, Fabrice, COURRIER, Serge. Les éditeurs déchantent. *Op. cit.*, p. 25

⁵⁸ COURRIER, Serge. Choisir un ordinateur pour toute la famille. *60 millions de consommateurs*, décembre 1995, n° 290, p. 50-54.

INTERACTION : le CD-ROM en bibliothèque publique.

IV . Le CD-ROM dans la bibliothèque.

1) Introduction.

Pour un bibliothécaire, la naissance d'un nouveau support documentaire est un événement. L'apparition du CD-ROM a, dans les premiers temps, surtout touché les bibliothèques universitaires et de recherche. Si les bibliothèques publiques ont vu rapidement l'intérêt de conserver des bases de données dans un aussi petit volume physique, seules les plus importantes d'entre elles en ont acquis un nombre important, et toujours pour les mettre à disposition du public en consultation sur place. Mais avec l'apparition du CD-ROM multimédia destiné à un public beaucoup plus large, l'idée de collections de prêt a rapidement germé.

Malgré certaines contingences que le professionnel se doit de connaître, la volonté de proposer ces documents au public des bibliothèques domine. Se posent alors de nouveaux problèmes, et d'abord celui d'un choix : consultation et/ou prêt. Les chapitres qui suivent aborderont les deux aspects, dans la mesure où les équipements, les budgets, les publics touchés varieront selon les décisions prises.

Dans quelles conditions a-t-on le droit de faire pénétrer des CD-ROM dans une bibliothèque publique ?

2) Statut du CD-ROM au regard du Code de la propriété intellectuelle.

Le texte de référence est le recueil se rapportant au droit d'auteur et aux droits voisins, intitulé Code de la propriété intellectuelle⁵⁹.

Le statut du CD-ROM ne sera étudié ici qu'en fonction de l'utilisation du support en bibliothèque, que ce soit pour la consultation sur place ou pour le prêt. Sur l'ensemble

⁵⁹ *Code de la propriété intellectuelle : partie législative*. Paris : Journal officiel de la République française, 1995. 166 p. ISBN 2-11-073812-X. voir aussi : MARCELLIN, Yves (dir.). *Code de la propriété intellectuelle : code annoté*. Paris : Cedat, 1995. 1680 p. ISBN 2-86749-004-9.

des bibliothèques visitées ou jointes par courrier pour cette étude, on distingue trois points de vue :

- on se trouve en situation de vide juridique, donc on peut communiquer les documents librement, en prêt ou en consultation sur place ;

- la situation actuelle du droit n'empêche pas de communiquer les documents à cause de l'absence de statut juridique particulier du document électronique, mais la négociation avec les éditeurs n'est pas inutile pour faire comprendre à ceux-ci le rôle de promotion que peuvent jouer les bibliothèques ;

- l'absence de statut juridique particulier n'empêche pas l'application du droit commun ; les éditeurs sont susceptibles d'interdire la communication de leur document, donc la négociation préalable des droits avant les acquisitions est indispensable.

L'absence de statut propre au multimédia rend les analyses difficiles : « Le multimédia, oeuvre complexe, pose des problèmes juridiques d'autant plus délicats que son statut n'est pas défini. L'approche du multimédia, selon son origine sectorielle est assez révélatrice de la difficulté de lui conférer un statut. »⁶⁰

En tout état de cause, en l'absence d'un droit spécifique *sui generis* défini par le législateur, l'oeuvre, et donc le support multimédia, sont soumis au droit commun, donc au droit d'auteur : « Sur le plan juridique, l'oeuvre multimédia n'a, du moins pour l'instant, ni régime propre, ni définition consacrée. Les questions de droit qu'elle soulève ne peuvent donc être analysées et traitées que sur la base du droit commun et notamment du droit d'auteur, qui est, en France, le Code de la Propriété Intellectuelle. »⁶¹

Une fois cette constatation faite, il faut opérer une distinction entre le contenant et le contenu :

- le contenant : il s'agit d'un document édité ; l'éditeur a le droit de prétendre à ce qu'on lui demande son autorisation, en tant qu'il est l'ayant droit des auteurs. Cette

⁶⁰ DEMNARD-TELLIER, Isabelle. *Le multimédia et le droit : Internet, off line, on line*. Paris : Hermès, 1996. XXXII-694 p. ISBN 2-86601-537-1. Chap. 1000, § 1200, p. 4.

⁶¹ ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, et al, op. cit. p. 82.

réglementation condamnant la contrefaçon a été édictée en vue d'éviter la reproduction et le piratage.

On peut tenter de définir le statut du document multimédia par assimilation à d'autres supports : Isabelle Demnard-Tellier⁶², comme d'autres juristes ou comme la plupart des bibliothécaires, envisage la possibilité de l'assimiler au logiciel ou à l'oeuvre audiovisuelle. Aucune des définitions de ces oeuvres ne correspond vraiment à l'oeuvre multimédia.

Le débat porte essentiellement sur le statut de l'oeuvre audiovisuelle, qui semble le plus proche de la définition de l'oeuvre multimédia. Les CD-ROM de culture générale interactifs, tels qu'on les propose en consultation sur place ou en prêt sont parmi les oeuvres multimédias qui s'apparentent le plus au vidéogramme.

Dans le cas où le support serait ainsi assimilé au document audiovisuel, la négociation des droits serait indispensable. Mais aucun texte à l'heure actuelle ne spécifie clairement cette obligation.

- le contenu : le statut du support se définit alors au cas par cas en privilégiant le contenu (texte, vidéo, son, logiciel) : « Dans ce cas, il n'est pas exclu que chaque produit multimédia puisse être qualifié selon son contenu, d'oeuvre audiovisuelle, de livre électronique, de journal électronique, ou même de logiciel puisque tels sont qualifiés, encore à ce jour, un certain nombre de jeux vidéo, alors que les degrés de perfectionnement de certains d'entre eux l'apparentent plus à une oeuvre multimédia. »⁶³
 Dans ce cas, si les sont oeuvres protégées, l'autorisation des ayants droits est nécessaire.

A la complexité due à ce manque de statut clairement défini, vient s'ajouter une ambiguïté dans le Code de la Propriété intellectuelle qui ne dit pas expressément que les produits, y compris les livres, peuvent (ou ne peuvent pas) être prêtés. Or, certains juristes considèrent que ce qui n'est pas précisément interdit est autorisé.

⁶²Op. cit. chapitre 14000 Le statut de l'oeuvre multimédia, §14300 à 14333, p. 201-208.

⁶³Op. cit. chapitre 1000, § 1230, p. 10.

Cependant, tous les usages du document entrent dans le champ du droit de l'auteur, donc leur communication nécessite l'autorisation du créateur ou de ses ayants droits, c'est à dire le plus souvent dans le cas du document multimédia, de l'éditeur : « En matière d'oeuvre multimédia, la question s'est posée de savoir si le droit d'auteur avait vocation à s'appliquer. En réalité, le problème auquel les juristes ont été confrontés n'était pas tant de savoir si le droit d'auteur s'appliquait mais plutôt comment l'appliquer : en effet nombre d'oeuvres de l'esprit soumises au droit d'auteur obéissent à des règles spécifiques et distinctes les unes des autres, même si les grands fondements du droit d'auteur restent inchangés. Ainsi, l'oeuvre audiovisuelle suit des règles propres qui n'ont pas vocation à régir une oeuvre de type encyclopédie par exemple. Or, du fait de l'assemblage de sons, textes et images fixes ou animées qui caractérise le multimédia, il est apparu qu'une oeuvre multimédia était susceptible de revêtir tout à la fois différentes qualifications, parfois concurrentes ou opposées. »⁶⁴

En ce qui concerne le prêt des CD-ROM, certains auteurs, et les bibliothécaires bien sûr, considèrent qu'il est du rôle des bibliothèques de le pratiquer : « Les produits multimédias peuvent aussi être loués ou prêtés, comme les autres oeuvres protégées par le droit d'auteur. (...) Des services publics, notamment les bibliothèques, seront amenés de plus en plus à utiliser des produits multimédias, et à les mettre à disposition du public pour consultation, comme ils le font, traditionnellement, pour les livres et aussi pour les disques ou les documents audiovisuels. Les règles de la propriété intellectuelle doivent donc être conciliées avec les missions de service public de ces organismes. »⁶⁵

La *Directive européenne relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle* a été édictée par la CEE. Celle-ci spécifie que le prêt doit être sujet à rémunération des auteurs au moins, mais que les états membres peuvent prévoir des dérogations pour certains établissements. Or, actuellement, le flou juridique sur le droit de prêt est entretenu par

⁶⁴Op. cit. chapitre 14000, § 14110, p. 196.

⁶⁵ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, et al, op. cit. p. 100.

les pouvoirs publics français, dans la mesure où la France considère que sa législation est en accord avec la directive, mais qu'aucun décret d'application n'a été pris, et qu'en conséquence aucune dérogation n'a pu être prévue.

Certains juristes tirent des difficultés qu'entraînent l'absence de statut du document multimédia une conclusion logique : « (...) Devant la complexité des questions juridiques posées, ou l'amoncellement des tâches qu'il faut accomplir pour produire une oeuvre multimédia, certains ont préconisé la création d'un droit propre ou autonome pour le multimédia. »⁶⁴ En attendant, les éditeurs de CD-ROM pourraient tout à fait réagir comme l'on fait les éditeurs de vidéogrammes lors du lancement du support vidéo, et exiger une négociation. Ils seraient dans leur droit. Ils ne le font pas et, comme pour les phonogrammes, il sera vraisemblablement trop tard d'ici quelques années pour réagir. Les bibliothèques qui font du prêt ou de la consultation sur place de documents multimédias en profitent donc, et tentent de faire valoir leur rôle de partenaire culturel actif et de vitrine des nouveaux supports pour entamer une discussion avec les éditeurs. C'est une des missions que s'est donnée l'ADDNB (Association pour le Développement des Documents Numériques en Bibliothèques), créée à l'initiative de la Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux. L'établissement, qui est l'un des pionniers pour le prêt de CD-ROM⁶⁶, n'a pas négocié les droits des documents qu'il met à disposition du public. Mais l'objectif de l'association est de faire reconnaître les établissements qui en sont membres par les éditeurs comme partenaires actifs, mais cependant légalistes, prêts à négocier avec les ayants droits si nécessaire.

D'un autre côté, des organismes ont préféré devancer le risque d'exigence de négociation des éditeurs. Ce point de vue protège les établissements contre toute attaque. Certains cependant leur reprochent de créer une situation de fait que l'état de la législation ne nécessite pas. Il s'agit principalement de l'ADAV (Ateliers Diffusion AudioVisuelle), partenaire des bibliothèques publiques depuis longtemps pour les acquisitions de documents audiovisuels, dont l'association négocie les droits pour le prêt ou la

⁶⁶Cf. infra.

consultation sur place. Son catalogue de CD-ROM, riche de 125 titres en juillet 1996, devait comprendre les produits négociés avec de nouveaux éditeurs dès septembre 1996 (Edusoft, Coktel vision...) et Varda Lérin, sa directrice considérait qu'elle pourrait proposer un « véritable catalogue multimédia » au printemps 1997⁶⁷.

Un fournisseur privé, la société Info-revue a de multiples activités en direction des bibliothèques :

- commercialisation du logiciel de gestion de petites bibliothèques Quick Book
- proposition d'une sélection de sites sur Internet en direction des bibliothèques : Biblio on line.

- équipements en matériel, entre autres pour le multimédia.

- formations pour la gestion de ces matériels (mise à niveau Windows, installation de CD-Rom,...). Certaines rencontres avec des éditeurs peuvent avoir lieu. Enfin, elle propose un catalogue de CD-Rom dont les droits ont été négociés avec les éditeurs (entre autres Microsoft). Les CD-Rom sont accompagnés d'une analyse technique précise, avec la description des configurations nécessaires et des éventuels problèmes d'installation. Certains d'entre eux sont aussi accompagnés d'une analyse du contenu : nombre et qualité des images, des séquences vidéo, des séquences sonores, des textes.

Le marché captif que représentent les bibliothèques peut attirer d'autres fournisseurs. Il est cependant prudent de vérifier parfois auprès des éditeurs que les fournisseurs en question ont bien négocié les droits. Pour les vidéos, cela n'a pas toujours été le cas.

Un certain nombre d'établissements ont déjà ou vont constituer des collections de CD-ROM multimédias. Un tableau de la situation n'est pas inutile.

3) Etat des lieux.

a) le CD-ROM dans les bibliothèques universitaires.

Le cas des bibliothèques universitaires n'entre pas spécifiquement dans le cadre de notre étude. Elles ont été cependant les premières à s'équiper en CD-ROM. Mais il ne

⁶⁷ Varda Lérin, communication personnelle. **Donner la référence du bulletin d'information de l'ADAV.**

s'agissait pas alors de documents multimédias, mais de bases de données bibliographiques comme Medline ou Medica Exerpta en médecine, Pascal pour les matières scientifiques, de données concernant les entreprises, comme le Kompass, ou de données juridiques comme les productions des éditions Lamy. Ces documents sont connus des bibliothécaires, les bibliothèques municipales les mieux dotées les proposent à leur public. Ils ne sont jamais prêtés, le droit de consultation est compris dans le prix, et le principe de l'abonnement les assimile à des périodiques. Il s'agit en fait de documents au standard CD-ROM et non CD-ROM-XA.⁶⁸

Dans la foulée, les bibliothèques universitaires se sont parfois équipées de documents au caractère plus interactif, qui restent très spécialisés, et qui ne posent pas de problème juridique dans la mesure où leur production vise spécifiquement les bibliothèques. Il s'agit par exemple de disques de questions à choix multiples (QCM) qui permettent aux étudiants de tester leurs connaissances. Il ne s'agit en fait qu'une mise sur support CD de logiciels proposés auparavant sur disquettes.

b) le CD-ROM à la Bibliothèque Nationale de France.

Le dépôt légal des documents multimédias a été institué par la loi n° 92-546 du 20 juin 1992 (parue au Journal officiel de la République française le 23 juin 1992) relative au dépôt légal de tous les documents. Le décret d'application de cette loi a été publié par le Ministère de la Culture et de la Francophonie, sous le n° 93-1429 du 31 décembre 1993. La partie concernant les documents multimédias est intégrée au Titre II : Du dépôt légal à la Bibliothèque Nationale, chapitre V : Du dépôt des documents multimédias. Il incombe aux éditeurs et à défaut aux producteurs, pour deux exemplaires du document. Le dépôt des multimédias mono-supports a démarré en 1994 avec 106 exemplaires. La courbe est nettement ascendante : 277 en 1995 et environ 800 en septembre pour 1996. La BNF estime qu'en 1995, 95% de la production française a été soumise au dépôt légal. Les difficultés sont de deux ordres : - faire connaître l'existence du dépôt légal aux

⁶⁸Cf. supra p. 9.

fournisseurs informatiques peu habitués ; - évaluation difficile de la production des produits internes aux entreprises.

En outre, le dépôt de ces supports étant récent, l'organisation de la consultation publique est délicate. La mise en place du catalogage avec le projet de norme Z44-082 est difficile : le catalogage d'un document est long, à cause du problème technique posé par la lecture du document, et la difficulté de reconnaître qui sont les auteurs, les producteurs. Les catalogueurs en arrivent parfois à être obligés d'appeler l'éditeur au téléphone,...lequel ne sait pas toujours donner lui-même la réponse attendue. Actuellement, deux à trois CD-ROM au plus sont catalogués chaque jour. C'est donc un gros travail informatique et intellectuel qui se met en place. Disponible sur Opaline en ligne, les notices ne seront intégrées au CD-ROM⁶⁹ qu'à compter de février 1997.

La BNF est censée conserver les documents et le matériel nécessaire à leur consultation. Ce problème est aussi délicat : même la BNF n'arrive pas forcément à aller aussi vite que l'évolution des matériels nécessaires à la lecture. Certains disques intitulés CD-Extra, produits audios contenant une ou deux séquences vidéos et quelques données, ne sont pas lisibles avec le matériel disponible.

Malgré ces difficultés de mise en place, le service qui gère le dépôt légal des multimédias constate avant tout la progression de la production française.

Lors de l'ouverture de l'étage tout public, communément appelé haut-de-jardin, de la Bibliothèque Nationale de France sur le site de Tolbiac, prévue le 18 décembre 1996, une collection de CD-ROM multimédias sera disponible en consultation sur place dans le département de l'Audiovisuel et de la Phonothèque. En attendant de pouvoir négocier les droits directement auprès des éditeurs, la BNF a une position légaliste et acquiert les documents à l'ADAV ou à Info-Revue⁷⁰. La consultation à partir de huit postes raccordés à un juke-box de 292 disques ne sera pas limitée dans le temps à l'ouverture ;

⁶⁹ *Bibliographie nationale française : documents sonores, audiovisuels et multimédias depuis 1983*. Paris : Bibliothèque nationale de France ; Chadwyck-Healey France.

⁷⁰ Cf. supra p. 37.

par la suite, si la demande se fait trop pressante, elle sera limitée à deux heures comme pour les documents audiovisuels. Les postes seront en accès libre pour les possesseurs de la carte d'entrée.

Un bilan de cette expérience sera très certainement riche d'enseignements.

c) le CD-ROM à la Bibliothèque publique d'information et à la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

La Bibliothèque publique d'information (BPI) du Centre Pompidou propose, soit en réseau, soit sur des postes isolés, des CD-ROM de bases de données. Concernant les documents culturels, un catalogue d'août 1995 signalait la présence de quelques titres : *Les Instruments de Musique*, *La 1872 de Tchaïkovsky's* (sic), *Le Louvre*, *Monet-Verlaine-Debussy...* Depuis cette date une quinzaine de titres sont consultables sur 3 postes. D'après les responsables de l'établissement, cette consultation ne se fait pas dans de bonnes conditions, et les projets plus ambitieux ont été mis en attente. Si le nombre de documents évolue peut-être légèrement d'ici 1997, le développement des collections et une solution pour leur mise à disposition au public dans des conditions plus conformes à la philosophie de l'établissement sont envisagés pour la réouverture après travaux, en l'an 2000.⁷¹

La Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris propose, sur différents postes répartis dans les espaces publics, des bases de données bibliographiques sur CD-ROM. Les activités de la Didacthèque entrent plus dans le cadre de cette étude : parmi plusieurs centaines de logiciels, la didacthèque tout public propose (juin 1996) une soixantaine de CD-ROM multimédias, ainsi que des CD d'apprentissage de logiciels. La didacthèque des enfants proposait (mars 1996) 13 CD-ROM édités par Edusoft et Ubi Soft ; étant donnée la date du catalogue consulté, il est certain que de nombreux autres titres sont maintenant proposés aux enfants, le catalogue des multimédias éducatifs (ou plutôt ludo-éducatifs) ayant beaucoup augmenté. La

⁷¹ Dominique Baude, communication personnelle.

didacthèque réservée aux professionnels de la formation propose (juillet 1996) une grosse centaine de CD-ROM, parmi lesquels beaucoup de titres ludo-éducatifs.

La médiathèque a annoncé pour septembre 1996 la mise en place d'une collection de prêt, répartie dans les espaces. C'est un événement en ce que pour la première fois une grande bibliothèque spécialisée dépendant de l'Etat va prêter ce support. Il sera particulièrement intéressant de suivre l'évolution du prêt, et des décisions bibliothéconomiques pour sa mise en place à la CSI, dans les prochains mois.

d) le CD-ROM dans les bibliothèques municipales.

Dans le cadre de ce travail, des visites ont été effectuées dans plusieurs bibliothèques municipales qui ont mis en place le prêt de CD-ROM :

- bibliothèque de la Part-Dieu, à Lyon
- médiathèque d'Issy-les-Moulineaux
- médiathèque Les Temps modernes, à Taverny.

Pour compléter les informations recueillies et pour tenter de faire un état des lieux, même partiel, représentatif des pratiques dans les bibliothèques municipales en France, un questionnaire d'enquête a été envoyé à une centaine d'établissements, choisis en fonction de la taille et de l'importance des villes et de leur répartition géographique. Etudiant plus particulièrement les projets de la Ville de Paris, il a semblé intéressant d'avoir un panel important dans la banlieue de la capitale. Les résultats généraux de ce questionnaire sont donnés ici in extenso :

Sur une centaine de bibliothèques consultées, 59 bibliothèques municipales ont donné des informations sur leur collection de CD-ROM.

32 mettent des CD-ROM à disposition du public

dont **10** ont des collections de **prêt** :

Saint-Etienne	679 CD-ROM	Issy-les-Moulineaux	450
Nantes	350	Grenoble	347

Metz	260	Evreux	200
Taverny	155	Rennes	141
Clermont-Ferrand	100	Lyon	60

Tous ces établissements ont aussi des CD-ROM en consultation sur place.

18 bibliothèques déclarent avoir un **projet de prêt** de CD-ROM à plus ou moins court terme (étude pour 1997 dans la plupart des cas).

- 12 de ces bibliothèques possèdent déjà des CD-ROM en consultation sur place : Annecy, Arles, Caen, Cergy-Pontoise, Lorient, Marseille, Mulhouse, Nancy, Saint-Quentin en Yvelines, Toulouse, Villeurbanne, Vincennes.

- 6 établissements prévoient la mise à disposition, simultanément, de CD-ROM en consultation sur place et en prêt : Beauvais, Blois, Boulogne-Billancourt, La Rochelle, Limoges, Reims.

Ces 5 dernières prévoient ces collections dans la **perspective de l'ouverture d'une nouvelle médiathèque**.

A terme, **47** établissements sur 59 ont ou auront à moyen terme (2 à 3 ans) des CD-ROM, au moins en consultation sur place, soit 80%.

Dans le même temps : **11** bibliothèques ont une connexion à **Internet**, parfois réservée aux professionnels pour l'instant, mais avec la volonté de mise à disposition au public.

Au public : Lyon, Grenoble, Metz.

En service interne : Issy-les-Moulineaux, Saint-Quentin en Yvelines, Brest, Caen, Lorient, Nîmes, Rennes, Villeurbanne.

30 projettent une connexion à court ou moyen terme : Amiens, Annecy, Arles, Belfort, Besançon, Blois, Boulogne-Billancourt, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand, Dijon, Evreux, La Rochelle, Lille, Limoges, Mantes-la-Jolie, Marseille, Mulhouse, Nancy, Nantes, Orléans, Périgueux, Reims, Rouen, Saint-Etienne, Saint-Germain en Laye, Taverny, Toulouse, Tours, Vincennes, Vitry.

On constate donc que si **28** bibliothèques prêtent ou envisagent de prêter des CD-ROM, **41** d'entre elles souhaitent fermement se connecter à Internet.

D'après les informations qu'il a été possible de recueillir dans le microcosme des bibliothèques, il n'y aurait pas d'autre établissement que les dix ayant répondu à l'enquête qui prêteraient des CD-ROM actuellement. On peut prudemment penser qu'il en manque peut-être un ou deux à l'appel ; cela porterait à une douzaine le nombre des établissements prêteurs sur l'ensemble des grandes villes de France. Il est possible que certaines bibliothèques de petites villes se soient lancées dans l'aventure, l'information ne nous en est pas parvenue.

Le mouvement semble lancé. Les 18 établissements affirmant vouloir constituer des collections de prêt à court ou moyen terme porteront à environ la moitié (28 sur 59) le nombre des prêteurs. Même si certains d'entre eux ne sont pas sûrs d'obtenir les moyens nécessaires et n'en sont qu'à l'élaboration d'un projet, la volonté est bien présente de faire entrer ce nouveau support dans les rayons des médiathèques.

On notera que beaucoup parmi ces établissements sont récents, voire en construction, et connus pour leur dynamisme. La répartition géographique de ces bibliothèques est assez uniforme et couvre bien le territoire. Il n'y a pas de concentration excessive dans certaines régions. On constate même que la région parisienne n'est pas favorisée. En plus d'Issy-les-Moulineaux et Taverny, seules Cergy Pontoise, Saint-Quentin en Yvelines, Vincennes et Boulogne-Billancourt, dont la médiathèque est en construction, assureront à court terme le prêt pour les douze millions d'habitants de l'agglomération parisienne. Le cas de la Ville de Paris sera étudié plus spécifiquement à la fin de cette étude.

En ce qui concerne les établissements qui proposent des CD-ROM en consultation sur place, on constate les faits suivants : - les collections sont très différentes d'un endroit à un autre, 4 à Brest, une dizaine à Annecy et à Angers, 15 à Mulhouse, Annecy et Nantes, 46 à Belfort, 64 à Lille, 90 à Lorient, ville dont la logithèque est l'une des plus développées, 100 à Evreux et 150 à Villeurbanne qui semble être la mieux fournie pour la consultation. Certains proposent en consultation des documents extraits de la collection

de prêt afin de la faire connaître au public, comme Grenoble, où l'on peut en consulter 6 sur la collection des 358 CD-ROM prêtés.

- peu d'établissements ne proposent que des bases de données bibliographiques. Quelques uns en ont en service intérieur mais ne les proposent pas au public, soit volontairement, soit par manque de matériel. Ceux qui disposent de peu de disques proposent un panaché de bases de données (Electre, Myriade et BN-Opale), un ou deux dictionnaires-encyclopédies, et quelques titres culturels, qui comprennent souvent des titres d'art.

- dans tous les établissements, la consultation sur place est un préalable indispensable au prêt.⁷²

Une constatation importante s'impose aussi : les bibliothèques mettent en avant leur volonté de proposer Internet, parfois d'abord en service intérieur, tout en étudiant rapidement la possibilité de l'offrir au public. Certes, 47 établissements pensent avoir des CD-ROM à terme, mais ils sont plus nombreux à souhaiter le raccordement à Internet (41) qu'à envisager le prêt de CD-ROM (28). Certains considèrent visiblement que rater l'étape du CD-ROM serait très regrettable, mais que l'avenir du support semble, pour l'instant, moins assuré que celui d'Internet. Si l'on considère qu'Internet changera plus le métier de bibliothécaire que l'entrée d'un nouveau support dans les médiathèques, cette constatation est plutôt rassurante pour le dynamisme de la profession.

V . La constitution des collections de CD-ROM dans les bibliothèques publiques.

1) Evaluation des budgets.

Les collectivités locales, dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques, sont amenées à réduire les budgets de certains de leurs équipements. Le domaine culturel

⁷² Phénomène inverse de celui de l'introduction des phonogrammes dans les bibliothèques publiques, où l'écoute sur place a été, dès l'origine, un complément jugé le plus souvent secondaire.

n'étant pas toujours jugé prioritaire, par rapport aux équipements scolaires, sociaux, de voirie, etc., les bibliothèques sont, dans certaines municipalités, touchées de plein fouet par la crise économique. Certains établissements ont vu leur budget d'acquisition de documents baisser de 50%. Si la situation n'est pas aussi catastrophique partout, si certains maires placent le développement culturel au premier rang de leurs préoccupations et font même parfois de la construction d'une nouvelle médiathèque le point fort de leur politique locale, le contexte n'est guère favorable à des investissements nouveaux.

Les bibliothécaires auront donc d'abord un travail de préparation important et de persuasion motivée à effectuer auprès des élus pour mettre en avant l'obligatoire évolution de leur mission et de leur métier, tant pour introduire de nouveaux médias que pour se connecter aux réseaux électroniques.

Sans entrer dans des détails superflus, il faut évaluer le coût d'une collection de base, du matériel nécessaire à sa consultation et à son équipement pour le prêt. Les conditions particulières de fonctionnement de chaque établissement (taille et disposition des locaux, effectifs en personnel, etc.), provoquent des variations de dépenses parfois importantes. Cette évaluation est donc celle d'un schéma type de matériel.

Malgré une baisse annoncée du prix des CD-ROM,⁷³ les bibliothèques ne peuvent se permettre, pour l'instant, de chercher à acquérir les documents en fonction de leur bas prix, comme cela peut être partiellement le cas avec les phonogrammes grâce aux collections économiques, ou même au livre avec les collections de poche. Les dictionnaires valent 700 francs environ, les bases de données souvent plusieurs milliers de francs (sur abonnement, donc parfois sur le budget des périodiques). Pour une collection de prêt, on n'acquiert pas ces documents coûteux, dans la mesure où les dictionnaires, même en version papier, sont rarement prêtés. Cependant, des disques comme ceux édités par la RMN, par exemple, sont actuellement indispensables dans une

⁷³ Cf. supra p. 19.

collection si l'on veut promouvoir efficacement le support. En conséquence, le prix moyen d'un CD-ROM reste, pour les bibliothèques, très proche de celui évalué par le cabinet GFK, qui est de 290 F.⁷⁴

Le minimum pour représenter correctement l'ensemble des domaines de la connaissance paraît être une collection de base de 100 CD-ROM. Il est donc facile d'en évaluer globalement le coût à environ 30 000 francs, équipement pour la présentation au public non compris, bien entendu. Cet investissement est relativement modeste. Il faut avoir conscience cependant que la collection devra être augmentée rapidement pendant plusieurs années. Le succès que rencontre le prêt de ces documents est tel que les rayonnages se retrouvent vides ; si le public est indulgent les premiers temps, il accepte mal cette situation quand elle se prolonge et met en cause le sérieux d'une bibliothèque tentatrice. Plus le succès est fort, plus la grogne se fait sentir.⁷⁵

Une collection de 100 CD-ROM devra augmenter d'au moins 50 unités l'année suivante, si ce n'est doubler. Si le public est satisfait et se fidélise, les établissements devront tenir un rythme soutenu pendant les quelques années où le marché explosera vraiment. Il faut donc prévoir des sommes de l'ordre de 15 000 à 20 000 francs par an pendant trois ou quatre ans, sauf à ce que le prix de base du CD-ROM ne baisse sensiblement. Il faut donc faire accepter à la tutelle que le budget de fonctionnement soit important ; or, il est plus facile d'obtenir un budget d'investissement que de se faire garantir le niveau du budget de fonctionnement. Le succès de l'opération dès la première année sera un argument de poids, à condition d'avoir eu l'assurance dès le départ d'un suivi minimum. Concernant le matériel informatique, s'il n'a pas besoin d'être très important pour le prêt des documents, l'investissement est plus lourd pour la consultation sur place. Pour le prêt, il suffit d'avoir en service intérieur 1 micro-ordinateur pour visionner et vérifier les documents. Le minimum d'investissement est celui d'un micro-ordinateur multimédia

⁷⁴Cité par NEUMAN, Fabrice, COURRIER, Serge. Les éditeurs déchantent. Art. cit. p. 25. Etude mensuelle des résultats d'un panel constitué de 500 points de vente. Il est intéressant de constater que parallèlement à l'article publié dans *Le Monde. Supplément Télévision, radio, multimédia* par Annie KAHN : Les CD-ROM cassent les prix. 15-16 septembre 1996, p. 26-27, on trouve p. 30 une sélection *Dernières parutions* dans laquelle le prix moyen des huit disques présentés, dont deux signalés « à petit prix » (199 F) est de 310 francs.

(ou deux), qui doit être performant et de qualité de façon à n'avoir pas à être changé trop rapidement. On peut compter entre 15 000 et 20 000 francs, au maximum, par appareil.

Concernant ce nouveau support, la consultation sur place est cependant prioritaire dans les bibliothèques. L'investissement en matériel est alors important.

Il faut définir le nombre de postes de consultation souhaités, et décider leur distribution en fonction des disques que l'on désire proposer. L'investissement pour 4 postes connectés à des tours de 7 CD-ROM est de l'ordre de 120 000 francs, et de 200 000 francs pour un juke box.

Seuls des établissements importants peuvent envisager l'installation de CD-ROM en réseau : le prix variera selon la configuration souhaitée ou déjà existante. On ne peut envisager une telle opération sans une préparation technique importante, une équipe très présente, des compétences informatiques de certains bibliothécaires, etc. Un tel investissement se compte en centaines de milliers de francs. Mais la plupart des CD-ROM multimédias culturels sont conçus de telle façon que leur mise en réseau est impossible.

2) Les contingences techniques.

Certains facteurs doivent être pris en compte pour le bon fonctionnement du matériel sur place, pour proposer au public des documents qu'il puisse utiliser, et être en mesure de lui donner un minimum de conseils. Les bibliothèques qui prêtent des CD-ROM ont décidé de ne pas prendre la place des fournisseurs de matériel informatique pour aider les utilisateurs. Pour l'instant, la plus grande partie du public équipé connaît suffisamment le fonctionnement des machines pour comprendre les problèmes liés au CD-ROM. Si le marché des appareils « clef en main » se développe et attire un public sans compétence technique, celui-ci doit comprendre qu'il n'est pas du rôle des bibliothèques d'enseigner le fonctionnement de ce matériel.

⁷⁵ Ce phénomène s'est déjà produit quand les disques compacts et les cassettes vidéos sont arrivés dans les bibliothèques.

Pour la consultation sur place, il faut choisir parmi les deux standards de système d'exploitation du marché : IBM PC ou Mac Intosh. De plus en plus de disques sont compatibles avec les deux systèmes. Cependant, le standard PC s'impose progressivement. Le confort d'utilisation indéniable de Mac Intosh est maintenant concurrencé par le logiciel Windows 95 de Microsoft, dont tous les PC vendus dans les points de vente grand public sont équipés. Pour la consultation sur place, le département de la logithèque de la médiathèque de La Villette conserve des Mac Intosh pour pouvoir continuer à proposer les logiciels seulement utilisables sur ce standard. Pour le prêt, il est plus difficile de faire le choix d'un standard, tous les citoyens devant être égaux devant le prêt. En conséquence, tant que de bons CD-ROM seront présentés soit en format PC soit en format Mac Intosh, il faudra acquérir les deux exemplaires. Ceci doit être pris en compte pour l'acquisition du matériel utilisé par les bibliothécaires en travail interne : deux appareils sont nécessaires.

Pour la consultation sur place, il est nécessaire de bien définir les contingences techniques :

- la définition d'un lieu de consultation adapté, et l'aménagement des espaces. Il faut une place suffisante sans gêne ni pour la circulation, ni pour l'utilisateur du CD-ROM. Comme pour la lecture, il peut être désagréable de sentir derrière son dos des regards extérieurs. Un « spectateur » peut être tenté de « participer » à l'interactivité ; mais cette interactivité peut aussi induire une certaine convivialité due à la présence de l'image. Le problème le plus délicat est celui du son. Il faut respecter le calme des espaces publics de la bibliothèque ; or la majorité d'entre elles ne pouvant réserver un espace spécial à la consultation des documents multimédias, la consultation des CD-ROM par l'intermédiaire d'un casque semble s'imposer. La convivialité n'est alors possible qu'en branchant plusieurs casques sur un même appareil, mais dans ces conditions, la communication entre plusieurs utilisateurs est difficile.

- le mode de communication des boîtiers et surtout des notices d'accompagnement fournies avec le disque. Ce problème sera examiné plus en détail lorsque seront abordées les conditions de prêt.

- la nécessité de connaissances informatiques que les professionnels des bibliothèques n'ont pas. Une aide technique d'un informaticien sur place, ou au moins dépendant de la même tutelle (la mairie dans le cas des BM), est indispensable. Plus le système est important, plus cette aide est primordiale, comme elle l'est déjà pour les systèmes de gestion de bibliothèque. Dans le cas d'une consultation mono-poste avec mise à disposition des disques à la demande, les connaissances nécessaires sont limitées. Cependant, une interruption de la consultation a un effet déplorable sur le public, il faut donc être assuré d'un dépannage rapide. Si l'équipe technique extérieure au service ne dépend pas directement de la bibliothèque (ou du réseau de bibliothèques), les techniciens ne sont pas toujours disponibles, et le dialogue entre ceux-ci et les bibliothécaires est plus difficile.

- l'incompatibilité de certains logiciels d'accès de CD-ROM entre eux. Le second ne devient lisible qu'après effacement du logiciel du premier. Ce genre de problème illustre bien les pré-requis nécessaires exposés au paragraphe précédant, et la nécessité de maîtriser la micro-informatique pour ne pas avoir de mauvaise surprise lors de l'installation des logiciels de lecture de ces disques sur le disque dur de l'ordinateur.

- la gestion du nombre de couleurs configurées sur la carte d'interface graphique pour la lecture des CD-ROM. Voici un exemple de trois configurations différentes requises :

. La chapelle Sixtine : écran SVGA (640x480, 32000 couleurs).

. Fondation Marguerite et Aimé Maeght : carte graphique 256 couleurs, milliers de couleurs recommandé.

. Moi, Paul Cézanne : un écran VGA 256 couleurs⁷⁶.

⁷⁶DE MATA, Luca (mise en scène), CIPRIANI, Stelvio (musique originale). *La chapelle Sixtine*. Cité du Vatican : Edizioni Musei Vaticani ; Paris : E.M.M.E. Interactive, 1996.
BASTIDE, Pascale, BERNARD, Yves, HEBRARD, Patrick,...[et al.] *Fondation Marguerite et Aimé Maeght : une promenade dans l'art du XX^{ème} siècle*. Paris : Matra Hachette Multimédia ; Saint-Paul-de-Vence : Maeght Editeur, 1995.

Les deux premiers disques fonctionnent quand la carte graphique est configurée à 32 000 ou 64 000 couleurs. Le troisième, en revanche, refuse de se mettre en marche si la configuration n'est pas faite spécifiquement avec 256 couleurs. De nombreux CD-ROM sont dans ce cas, surtout parmi les disques d'art. Un message apparaît à l'écran pour indiquer la nécessité de cette procédure de changement, qui n'est guère compliquée, mais que le public, le plus souvent, ne connaît pas ; il ne doit pas pouvoir pénétrer dans la configuration du système, d'autant que cette opération nécessite la réinitialisation de Windows. Ce détail de fonctionnement ne doit pas être ignoré des bibliothécaires afin de n'entraîner aucune gêne pour le public.

Pour le prêt, des décisions doivent être prises sur les points suivants :

- le mode d'accès aux documents, la mise en espace des collections et l'équipement. Comme pour les disques compacts et les cassettes vidéo, les bibliothèques ont tendance, pendant la période d'expérimentation, à opter pour l'accès indirect aux documents. L'emprunteur fait son choix sur des fantômes, qui peuvent être des photocopies de jaquettes disposées dans des pochettes spéciales dans un bac, ou les boîtiers présentés vides en rayon. Tant que la collection n'est ni connue du public ni très fournie, ces fantômes sont présentés dans un espace particulier ; la présentation tous documents confondus, qui se développe de plus en plus, n'est appliquée pour ces nouveaux supports qu'après cette période probatoire. Le prix des documents et la crainte des vols entrent évidemment en ligne de compte dans ce choix. Ce système d'accès indirect est, l'expérience l'a montré, lourd, tant en mobilier et donc en investissement, qu'en charge de travail pour les bibliothécaires chargés du prêt.

Pour le libre accès, un système équivalent pour les CD-ROM à celui des disques compacts audio est possible. Le système des doubles boîtiers a fait ses preuves ; il est lourd pour la gestion du prêt, et demande un investissement financier de l'ordre de 15 à 20 francs pour chaque disque protégé en rayon. Il pose aussi le problème délicat du conditionnement commercial des CD-ROM, que ne posait pas, sauf exception, le CD

audio. Quelle que soit la formule choisie, il paraît important de prêter les CD-ROM dans leur conditionnement commercial, pour conserver l'intégrité du document. De plus, dans de nombreux disques (particulièrement les documents ludo-éducatifs), la notice d'accompagnement est importante. L'accès libre avec protection directe du document par une languette magnétique, comme pour les CD audio, paraît, à terme, le plus simple. Avec ce système, les CD audio peuvent être prêtés plusieurs dizaines de fois sans détérioration. Il faut s'assurer avant de l'appliquer aux CD-ROM que ces supports ne sont pas plus fragiles que les documents audio, et tenter l'expérience sur un échantillon avant de protéger toute la collection. Certains bibliothécaires hésiteront à utiliser ce système tant que les supports seront aussi onéreux, car l'expérience montre que s'il est dissuasif, il est facilement contournable. La société 3M a proposé à la Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux d'expérimenter une nouvelle languette magnétique, beaucoup plus fine que les précédentes. Si l'expérience est tentée, il faudra suivre ses résultats. Pour cet établissement, le conditionnement des disques apparaît délicat : inégalité de taille des boîtiers (des 12x14 cm du CD à de gros boîtiers disproportionnés et tape à l'oeil), et fragilité. Leur équipement est l'objet de soins méticuleux : plastification et renforcement des cartonnages et des notices d'accompagnement. Ce long travail vient s'ajouter à celui de l'équipement des autres documents.

- la durée du prêt, le nombre de documents prêtés, le prix (éventuel) du prêt.

Pour ce genre de nouveau support, comme ce fut le cas pour les vidéos, le prêt est le plus souvent limité à un document à la fois, tant que les collections ne sont pas très fournies et que les documents sont coûteux. Par la suite, les bibliothécaires peuvent assouplir cette limitation. Pour ce qui concerne la durée de prêt, la majorité des professionnels s'accordent à l'aligner sur les prêts de livres, le plus souvent trois semaines. Le prix du prêt dépend de la politique suivie dans chaque établissement et des décisions des tutelles. On rappellera seulement ici que le paiement pour chaque prêt (dit paiement à l'acte) est assimilé au « louage », et donc interdit. Les éditeurs tolèrent que les bibliothèques fassent payer un forfait annuel. Pour le reste, on voit mal quelles

raisons justifieraient un prix supérieur à celui des phonogrammes ou des vidéogrammes. Quant au débat sur la gratuité, ce n'est pas le sujet de cette étude.

3) Consultation ou prêt : deux publics différents.

Le public de la consultation sur place est composé, potentiellement, de la totalité des visiteurs de la bibliothèque. La sélection du public ne se fait donc pas en fonction du critère d'équipement des utilisateurs. En cela, cette offre est démocratique. Les couches sociales les plus défavorisées qui fréquentent la bibliothèque (qui ne sont pas forcément les plus défavorisées dans l'ensemble de la société), peuvent accéder à ces supports. En revanche, actuellement, le prêt touche essentiellement des personnes qui ont les moyens, financiers et intellectuels, d'acquérir l'équipement nécessaire.

Alain Pansu, directeur de la Médiathèque Les Temps modernes de Taverny, n'est pas aussi catégorique. Pour lui, l'augmentation du parc de lecteurs de CD-ROM sera plus rapide que pour le magnétoscope, et il perçoit déjà une évolution favorable. Le public des emprunteurs de CD-ROM était estimé entre 170 et 200 personnes en février 1996, son augmentation était ressentie comme rapide mais non mesurée. Le volume des prêts représentait 0,7% du prêt global de l'établissement.

Jean-François Jacques, directeur de la Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux, constate quant à lui que le public est d'un niveau socioculturel élevé, comme le laisse pressentir le niveau de la population de la ville. Il s'agit essentiellement d'hommes de 25 à 45 ans. Alain Pansu, à Taverny, constate cependant un intérêt inattendu de certaines personnes âgées, qui déclarent « ne pas vouloir mourir idiotes », pour ces documents.

Comme pour le CD audio, il faudra quelques années pour rétablir un équilibre hommes-femmes moins caricatural et conquérir, au moins partiellement, le public des personnes plus âgées. A Issy-les-Moulineaux, le public de la logithèque, en grande partie féminin et jeune, utilise le matériel pour une auto-formation aux logiciels les plus courants (Word et Excel) dont la maîtrise est favorable à la recherche d'un emploi. Si la mission d'autoformation que permet la bibliothèque est ainsi remplie, la consultation de CD-ROM est moins importante que l'utilisation des logiciels.

Les enquêtes menées auprès des utilisateurs de produits multimédias confirment que leur revenu moyen est élevé. Un sondage parmi le public motivé du Salon Destination Multimédia 96, indique que 50% des personnes interrogées au sujet des CD-ROM ont un revenu supérieur à 15 000 francs par mois.⁷⁷ D'autres spécialistes confirment cette tendance, même si certaines constatations donnent des arguments à Alain Pansu concernant l'intérêt des personnes âgées : « Certaines études traitent spécifiquement des usages et attitudes des possesseurs de terminaux de consultation de programmes interactifs. Elles donnent une idée générale sur le profil moyen des utilisateurs et acheteurs (revenus annuels : 300 KF et plus, habitat urbain, nombre moyen de titres achetés par support : 4 pour le CD-Rom, 10 pour le CD-I,...⁷⁸) mais ne permettent pas à l'éditeur de connaître les spécificités du public pour ses propres produits. Les conclusions d'une étude menée par Microsoft France sur le public du CD « *Instruments de musique* » ont ainsi mis en évidence les particularités inattendues de celui-ci : 40% des utilisateurs ont moins de 13 ans et 40% plus de 40 ans. Soit seulement 20% dans la tranche d'âge généralement reconnue comme le coeur de cible du secteur ! »⁷⁹

A-t-on dans ces conditions le droit moral d'utiliser l'argent des contribuables pour acheter des collections qui ne seront utilisées que par une frange favorisée d'entre eux ? La réponse n'est pas si simple et doit être relativisée : les bibliothèques ne sont utilisées actuellement que par 15% de l'ensemble de la population, un tri socioculturel s'opère déjà. Mais est-ce une raison pour opérer un second tri pour permettre à 3 ou 4% de ces 15% d'avoir accès à des documents ? Les professionnels favorables au prêt rétorquent que de tels arguments sont un barrage à la démocratisation progressive de l'accès à la culture pour tous, que l'on aurait, par exemple, pris un retard considérable concernant le prêt des documents sonores et des documents audiovisuels si l'on n'avait pas commencé

⁷⁷ Qui êtes-vous ? *CD-Rama*, septembre 1996, n° 19, p. 62-63.

⁷⁸ Pour le CD-I, la décision d'achat du lecteur implique l'acquisition de disques, pas forcément pour le lecteur de CD-ROM qui est un supplément d'une configuration informatique.

⁷⁹ ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, *et al. Facteurs-clés de succès des produits multimédias interactifs*. Op. cit. p. 115.

avant leur complète démocratisation. Il faut donc commencer rapidement les acquisitions des CD-ROM, habituer le public à l'idée qu'ils sont des documents comme les autres. La remarque de certaines personnes déclarant : « Je m'équiperai quand la bibliothèque prêtera ces supports » est un argument dans ce sens.

Face à ces choix difficiles, Serge Kancel⁸⁰ conclut une journée d'étude en incitant les professionnels à veiller à l'égalité d'accès pour tous face à ces nouveaux supports : « Le rôle du médiateur culturel est très important : il doit veiller à ce que l'inégalité financière du public face à cette mutation ne se manifeste pas par une inégalité plus grande d'accès à la culture, mais que soient au contraire privilégiés les nouveaux supports dans le cadre des actions d'aide à la culture. »⁸¹

La bibliothèque a-t-elle pour mission de former le public à l'utilisation de ces nouveaux supports ? Les établissements qui ont monté une logithèque ont naturellement tendance à répondre par l'affirmative. D'autres bibliothécaires ont le même sentiment, suivant en cela la tendance, qui répond à une demande des tutelles de réduction de la « fracture sociale », qui vise à accentuer par une politique volontariste le rôle social de la bibliothèque, et à pallier partiellement le manque de moyens de l'école. D'autres acceptent l'idée de mettre à disposition des collections mais ne veulent pas remplacer les formateurs. Ce refus est tout aussi légitime, la prise de conscience de la charge supplémentaire de travail induite par la formation ne correspondant pas avec, dans le meilleur des cas, la stagnation des moyens.

4) Acquérir une collection.

a) le choix.

⁸⁰ Directeur adjoint du livre et de la lecture au Ministère de la Culture.

⁸¹ DESGRANGES, Serge. Lecture publique et multimédia [compte rendu de la journée d'étude du 12 avril 1996 à Limoges]. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, tome 41, n°4, p. 86-87.

La quantité des CD-ROM culturels disponibles sur le marché est difficile à évaluer avec exactitude. *L'annuaire du CD-ROM 1995* des éditions A jour⁸² propose 620 titres français sur un ensemble évalué à environ 6 000 titres. La base Electre Multimédia signale, fin octobre 1996 : 3 270 CD-ROM au standard PC, 1 675 CD-ROM au standard PC et Mac, 754 CD-ROM au standard Mac. En outre seulement 275 CD-I sont répertoriés.

La tendance des bibliothèques publiques est d'acquérir prioritairement des titres en français, dans les domaines culturels et de formation. On trouvera dans les collections une grosse partie du catalogue des petits éditeurs indépendants français. En dehors des logithèques, les documents de formation se limitent aux disques ludo-éducatifs et aux méthodes de langue. Ces dernières, traitées généralement à part, viennent compléter, sur un support performant, des collections constituées à l'origine avec des livres, auxquels se sont substituées des cassettes, puis des CD-ROM.

Et les jeux ? La majorité des bibliothèques considèrent qu'il n'est pas de leur mission de prêter des jeux sur CD-ROM. Sans aller jusqu'à assimiler tous les CD-ROM à des jeux, comme semble l'indiquer l'unique réponse d'une bibliothèque à notre enquête : « Le rôle d'une bibliothèque n'est pas de prêter des jeux informatiques. Cela relève plutôt des ludothèques. », il est vrai que les bibliothèques ne prêtent pas de Monopoly, de Cluedo, ou de Trivial Pursuit, reconnus pour leur qualité. Pourquoi donc la question se pose-t-elle, et pourquoi les établissements prêteurs avouent proposer « deux ou trois » jeux « parmi les meilleurs » ? Si les jeux de simulation de combat ou de course automobile sont rejetés, certains titres sont acceptés pour faire apprécier au public les potentialités du support multimédia. Tout le monde s'accorde pour dire que seuls les jeux, à l'heure actuelle, utilisent pleinement l'écriture du multimédia alors que les producteurs de produits culturels n'y sont pas arrivés.⁸³ Le jeu est donc utilisé comme alibi pour faire découvrir au public la spécificité du support. Les mêmes titres sont suggérés par tous :

⁸² *Annuaire du CD-Rom 1995 : 620 titres CD-Rom français*. 7^e ed. Paris : A jour, 1995. 143 p. ISBN 2-903685-56-8.

⁸³ Cf. supra p. 22 et sv.

Myst, *Dune*, *Civilization (II)*, *The Beast Within* (ou *Gabriel Knight II*) qui promène le joueur dans les châteaux de Louis II de Bavière, *The Dark Eye* qui propose de pénétrer l'univers angoissant d'Edgar Poe, auquel on peut ajouter depuis peu *Versailles ou Complot à la Cour du roi Soleil* qui entraîne le joueur dans le château avec des personnages dont les visages ont été dessinés d'après des portraits de l'époque.⁸⁴ Le rôle du jeu comme faire-valoir n'est donc pas négligeable, même s'il est ambigu.

b) l'information sur la production, les critères du choix.

Une importante question se pose au bibliothécaire au moment où il prépare ses acquisitions : va-t-il trouver des informations sur le contenu et sur la qualité des documents suffisamment fiables pour ne pas avoir à examiner les CD-ROM avant de les acheter ? La réponse ne peut être la même que pour les livres ou les disques : non seulement Livres Hebdo est exhaustif et une importante presse, spécialisée ou non, donne des présentations fiables des livres, mais il est rapide, en cas de besoin, de consulter un livre, sans avoir à le lire intégralement. La presse qui présente les nouveautés sera utilisée, mais le bibliothécaire doit définir ses propres critères de choix pour ne tenter une expérience qu'en connaissance de cause. La qualité très inégale des produits est un argument pour vérifier leur contenu. Mais les contingences matérielles préalables à la consultation sont lourdes : il faut au moins une demi heure pour jauger un CD-ROM, encore ne voit-on souvent dans ce laps de temps qu'une partie des potentialités du document. Les libraires qui vendent des CD-ROM ne proposent pas tous de démonstration, ne peuvent offrir le temps et le confort suffisants, ne sont pas forcément à proximité de la bibliothèque. Certains fournisseurs ayant négocié les droits pour les bibliothèques (ADAV, Info-Revue...) proposent une analyse des documents. Les bibliothécaires qui pourraient consulter les CD-ROM avant leur acquisition doivent organiser les critères leur permettant de les juger.

c) une grille d'analyse.

⁸⁴ Ce CD-ROM est co-produit par la RMN.

L'ouvrage publié par l'INA, cité pour analyser la conception des documents multimédias, propose un tableau qui peut être considéré comme une esquisse de grille.⁸⁵ Le bibliothécaire qui souhaite établir une grille doit définir des critères de façon à obtenir un document court et synthétique, qui pointe les questions tout en servant de guide rapide à la consultation. S'étant intéressé aux CD-ROM musicaux dans une étude pour la Cité de la Musique de La Villette, Céline Namy propose une grille très complète qu'il est possible, avec quelques corrections, d'appliquer à tous les CD-ROM de loisirs.⁸⁶ Son analyse repose sur trois séries d'observations :

- définition du contenu par une description sous forme d'arborescence
- richesse du contenu, pertinence et qualité (de la vidéo, du son, des textes et des relations entre eux)

- étude de l'ergonomie : de l'écran d'accueil, de la facilité à se déplacer dans le document, possibilité de sauvegarder une recherche, d'imprimer, etc.

La grille elle-même telle qu'elle est présentée à l'aide d'exemples, est très complète, probablement trop précise pour un bibliothécaire pressé.

Le Service de l'Informatique du Multimédia et de l'Image (S.I.M.I.) des bibliothèques de la Ville de Paris propose, lors de séances de démonstrations aux professionnels du réseau parisien, une grille synthétique. Il passe en revue les qualités d'un disque selon quatre séries de critères : technique informatique (on a vu plus haut l'importance de cet aspect), contenu (en rapport avec le public visé par le document), conception et technique de réalisation, ces deux dernières séries de critères pouvant être notées de 1 = nul à 5 = très bien. Brigitte Le Courbe, responsable du service, pense que cette grille est perfectible. On observe, à la lecture de plusieurs formulaires sur le même disque, remplis par des bibliothécaires différents, qu'elle permet une observation suffisamment précise et non dirigiste des documents. Même une grille simple comme celle-ci demande cependant au moins une demie heure ou plus de consultation du document.⁸⁷

⁸⁵ ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, *et al. Facteurs-clés de succès des produits multimédias interactifs*. Op. cit. Cf. le tableau supra p. 26.

⁸⁶ NAMY, Céline. Les CD-Rom de loisirs : propositions pour une grille d'analyse. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 1996, n° 4, p. 47-51.

⁸⁷ Cf. une reproduction de cette grille en annexe.

Certains établissements qui ont constitué des collections de CD-ROM de loisirs ont mis au point leur propre fiche. Mais beaucoup reconnaissent ne pas s'en servir avec précision, mais plutôt se fier à une impression non formalisée, montrant bien en cela la complexité du problème d'une analyse qui pourrait être proposée à un ensemble de bibliothécaires.

d) les sources d'information externes.

Comme pour le livre ou les autres supports, il est possible de se procurer les catalogues des éditeurs et des distributeurs. On y trouve les références indispensables, le prix et parfois la configuration nécessaire à l'installation du disque. Ces outils sont utiles pour avoir un aperçu de la production de chaque éditeur. Mais bien sûr, ces catalogues, même s'ils sont parfois assez détaillés, ne contiennent pas de présentations critiques.

Les bases de données et les annuaires, s'ils se veulent exhaustifs, ne proposent aucun commentaire, ou bien présentent le document en quelques lignes purement signalétiques.⁸⁸ La base Electre multimédia, consultable sur Minitel (36 17 Electre) sur catalogue papier ou sur CD-Rom, propose un commentaire descriptif des documents selon le même principe que les notices de Livres-Hebdo : une phrase résume le contenu, suivie d'une présentation succincte des parties du document. Cette base donne une indication du public intéressé, assez imprécise. Ainsi, pour le CD-ROM Ulysse, édité par Arborescence, l'indication « grand public » est complétée dans le résumé par l'indication « pour initier les enfants ».⁸⁹ Les fournisseurs spécialisés pour les bibliothèques (ADAV, Info-revues, etc.) commentent les CD-ROM. Ils considèrent que leur sélection est gage de qualité, donc leur présentation n'est pas critique.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les bibliothécaires, s'ils peuvent difficilement analyser tous les disques qui les intéressent chez les fournisseurs, trouveront cependant une aide critique auprès de ceux-ci. Les libraires sont depuis longtemps des interlocuteurs sérieux

⁸⁸ Cf. références dans la bibliographie.

⁸⁹ Cf. en annexe une reproduction de cette notice et du résumé de présentation.

et appréciés. Dans le cadre de l'augmentation du nombre des points de vente en librairie, on peut souhaiter que les bibliothécaires puissent trouver là une aide qui, sans être forcément de proximité, ne soit pas trop éloignée et renforce des liens déjà tissés. Comme pour les autres supports, beaucoup d'informations critiques sur les CD-ROM sont rassemblées dans la presse.

e) la presse.

On distingue trois catégories de revues proposant des articles critiques dans la presse écrite :

- revues spécialisées en informatique : cette presse propose le plus grand nombre de recensions. Des titres tels que *Home PC*, *Info PC*, *Science & Vie micro* ou *CD-Rama* sont indispensables pour avoir connaissance des nouveautés du catalogue et une première approche critique. Car on a l'impression que les revues ne veulent pas se lancer dans la véritable critique de contenu. Il s'agit plutôt de présentation descriptive, sorte de catalogue des différents fichiers du CD-ROM présenté. L'appréciation critique, quand elle est donnée, est souvent difficilement justifiable par le contenu de l'article lui-même, et donne l'impression d'une certaine subjectivité. Il ne s'agit pas de mettre en cause la bonne foi des journalistes, mais ces spécialistes de l'informatique, qui peuvent passer des heures sur des disques de jeu pour en apporter la solution et qui maîtrisent parfaitement la technologie des micro ordinateurs sont-ils compétents dans les domaines culturels et encyclopédiques ? On peut en douter. On constate donc dans cette presse une absence totale de validation de la pertinence des contenus, au bénéfice d'une validation de la structure du contenant. Ce problème de validation, souvent évoqué pour les sites Internet, se pose aussi pour les CD-ROM culturels.

- certains titres de la presse généraliste proposent des critiques régulières. Leur qualité est sensiblement meilleure que celle de la presse spécialisée en informatique, même si trop souvent encore la fascination du support l'emporte sur la qualité réelle de son contenu. Cette presse en particulier, se fait l'écho de la déception du public, mais

celle-ci ressort peu dans les présentations. Ne critiquerait-on que les bons CD-ROM ? Cela expliquerait pourquoi l'ensemble de la presse présente les mêmes disques, qui semblent effectivement les meilleurs, même s'ils ne sont pas tous bons.

Trois titres, dont deux quotidiens, proposent des chroniques hebdomadaires : . la page multimédia du jeudi dans *Libération*, surtout focalisée sur Internet, ne permet pas vraiment un suivi régulier de l'actualité mais est à connaître ;

. la chronique *Ecrans : Multimédia* de *Télérama* propose des critiques courtes, descriptives, ni analytiques, ni très constructives même si parfois incisives ; c'est plutôt de l'information que de la critique mais elle permet un suivi de l'actualité dans un périodique grand public ;

. le journal *Le Monde*, dans le supplément *Télévision - Radio - Multimédia* paraissant le samedi soir dans le numéro daté dimanche-lundi, publie des critiques détaillées pour un ou deux CD-Rom, mais pas dans tous les numéros. Comme dans *Libération*, la rubrique traite surtout d'Internet, mais la place laissée au CD-ROM est la plus importante de la presse généraliste. Les articles ne présentent pas toujours un CD en particulier, certains élargissent le propos ; ce sont les comptes-rendus les plus analytiques de la presse, on y reconnaît le sérieux du journal.

Ce n'est pas un hasard si ce sont ces trois journaux qui proposent les critiques les plus régulières. Leur lectorat, au niveau socioculturel élevé, correspond le mieux au public actuel du multimédia. Les producteurs de CD-ROM n'auraient-ils pas intérêt à faire un effort de promotion auprès de la presse grand public s'ils veulent élargir le marché ?

- dans ce panorama, la presse spécialisée dans les différents domaines culturels brille par son absence. Un large tour d'horizon des magazines disponibles dans une bibliothèque municipale parisienne de taille moyenne permet de constater que peu d'entre eux disposent de chronique régulière. Paresse intellectuelle, manque d'information, mépris ou crainte par rapport à un support nouveau ? Toujours est-il que cette absence est étonnante et montre que les éditeurs de produits informatiques ignorent encore pour beaucoup les circuits d'information du public qu'ils visent.

Certains titres consacrent seulement au CD-ROM un article présentant le phénomène et quelques disques. C'est le cas de la revue musicale *Diapason*,⁹⁰ pourtant très complète dans un domaine où de nombreux titres de CD-ROM paraissent. Parmi les revues d'art, genre dans lequel la production est la plus développée, aucun titre ne propose de chronique ; c'est dommage au regard de l'excellente qualité d'un article de la revue *Beaux Arts Magazine* qui opère une analyse intelligente des apports du CD-ROM à l'oeuvre d'art : « Par exemple, la technique de la perspective, qui reste lettre morte sur le papier, est plus vivante en action. » L'auteur insiste de façon raisonnée et justifiée sur « l'alliance de l'éducatif et du loisir (en anglais *edutainment*) », tout en restant critique sur certains produits : « Même s'il n'égale pas en qualité d'image les plus belles pages d'une édition d'art de Citadelles ou Hazan, son aspect ludique séduit. »⁹¹

Concernant le domaine historique, deux périodiques disposent d'une chronique dans laquelle elles présentent des documents multimédias. Mais fort peu de critiques sont en fait publiées : le nom de la rubrique *Livres et revues* d'*Archéologia* devient en février 1996 *Nouveautés* sans avis au lecteur. On y trouve les présentations de deux CD-Rom et d'un CD-I, sans grand intérêt. Depuis ce numéro, la chronique a gardé ce nouveau nom, mais peu de documents multimédias y sont présentés. La revue grand public *L'Histoire*, quant à elle, traite peu du multimédia dans sa rubrique *Médias*, mais plutôt de télévision. Certains CD-ROM ne sont présentés qu'en encart d'une dizaine de lignes, effort minimum mais méritoire dans le désert constaté par ailleurs.

Les deux principales revues de vulgarisation scientifique de haut niveau, *Pour la science* et *La Recherche* ne proposent ni l'une ni l'autre de chronique. La technologie du multimédia peut être sujet à des articles précis, mais le contenu intellectuel de ces documents n'est pas traité. C'est regrettable pour les CD-ROM de science, d'autant que le sérieux des revues garantirait un bon niveau d'analyse de la pertinence des contenus.

⁹⁰ FARADJI, Thierry. Quinze CD-Rom musicaux pour écouter avec les yeux. *Diapason*, décembre 1995, n° 421, p. 48-53.

⁹¹ BOUTOULLE, Myriam. Des musées digitaux : le palmarès des CD-Rom. *Beaux Arts Magazine*, septembre 1995, n° 137, p. 8-11.

Concernant les revues destinées aux enseignants et aux étudiants, Bernard Montelh propose dans *Le Monde de l'éducation* une des meilleures rubriques multimédia de toute la presse, intégrée à la rubrique *Culture*. Les documents, sujets à une analyse critique pertinente, sont le plus souvent des CD-ROM ludo-éducatifs. Le concept lui-même n'est pas accepté par l'auteur sans un certain recul : « Va donc pour le ludo-éducatif, concept fourre-tout, qui recouvre des programmes allant du scolaire à peine déguisé au jeu mal caché sous un prétexte éducatif. Mais aussi des programmes mariant les deux avec bonheur. »⁹²

Cette constatation du peu de recension de CD-ROM dans la presse spécialisée dans un domaine amène à penser, en contrepoint, que ce support n'est pas encore entré « dans les moeurs », ni dans les foyers, mais que, quand cette presse s'y intéressera, la partie sera probablement gagnée.

f) les fournisseurs.

Selon que les bibliothèques ont décidé de n'acquérir des CD-ROM qu'après négociation des droits ou non, le choix des fournisseurs est différent. Nous avons donné plus haut des indications sur la distribution des disques qui permettent de se faire une idée des réseaux de distribution commerciale. Les bibliothécaires choisiront selon des critères qui leur sont familiers les points de vente, s'ils désirent se fournir dans leur réseau : proximité, relations déjà nouées avec un fournisseur (libraire, grossiste, etc.) qui a élargi son offre habituelle à celle des CD-ROM, mieux disant pour les prix dans le cadre d'un marché, etc.

Les bibliothécaires qui optent pour l'achat de documents dont les droits ont été négociés auront un choix plus limité. Nous donnons en annexe, à la suite d'un annuaire des éditeurs, deux organismes parmi les plus sérieux, dont l'un, l'ADAV est déjà connu pour sa fourniture de vidéocassettes.

⁹² MONTELH, Bernard. Le « ludo-éducatif » cherche ses marques. *Le Monde de l'éducation*, février 1996, n° 234, p. 74.

On trouvera en outre en annexe : - une liste d'une centaine de CD-ROM qui semblent recevoir l'approbation de la presse et des bibliothécaires, pour une collection minimum.

- une présentation des chroniques de CD-ROM de la presse spécialisée en informatique.

5) Le traitement documentaire des CD-ROM.

Quand on demande aux professionnels des bibliothèques publiques qui prêtent des CD-ROM comment ils les font apparaître dans leur base bibliographique, ils répondent qu'en l'absence d'une norme établie pour le catalogage de ces supports, ils ont adapté les schémas des normes existantes (pour les imprimés et/ou les vidéos et/ou les phonogrammes), et n'ont pas l'air particulièrement pressés d'avoir une norme définitive.

a) le projet de norme de catalogage.

Cette norme est en projet, sous la référence Z44-082 « Catalogage des documents électroniques ». Elle traite des documents électroniques au sens le plus large, quel qu'en soit le support (magnétique ou optique), « y compris lorsque le support de l'information n'est pas manipulable par l'établissement de catalogage, comme dans le cas où le catalogage s'applique à des bases ou banques de données interrogées à distance. »⁹³

Les documents multimédias sont compris dans ce projet de norme en tant qu'ils contiennent des données électroniques. Mais leur contenu pose des problèmes particuliers qui montrent l'ambiguïté du support, déjà soulevée en ce qui concerne son statut juridique, par rapport au contenu d'autres supports : « L'utilisation de cette norme expérimentale pour la description bibliographique des documents de type multimédia à dominante audiovisuelle pose des problèmes qui ne sont pas tous résolus. Au niveau international, il existe deux documents dont les prescriptions ne sont pas contradictoires mais qui s'appliquent, l'un l'ISBD (NBM) révisé en 1987, à la

⁹³ AFNOR (Association française de normalisation). *Nouvelle version du projet de norme Z 44-082 « Catalogage des documents électroniques »*. Paris-La-Défense [i.e. Courbevoie] : Afnor, 1996. p. 1. Etat au 1er avril 1996.

description des documents sonores et audiovisuels, l'autre, l'ISBD (CF), en cours de révision, aux fichiers et programmes informatiques.⁹³ » Une fois de plus le dilemme se pose : audiovisuel ou informatique ? Quelle que soit la réponse, le groupe d'expert prend en compte la spécificité du multimédia en fonction des établissements qui traitent des documents audiovisuels, ce qui concerne les bibliothèques publiques : « Les documents multimédias sont considérés par la majorité des participants comme des documents électroniques « normaux » pouvant être traités par le projet de norme. Cependant, pour faciliter l'intégration de ce type de documents dans les établissements traitant en majorité des documents audiovisuels, des précisions seront données dans le texte de la norme pour aider au choix et à l'ordre de présentation de la description des divers éléments constitutifs. »⁹⁴

Comment les bibliothèques publiques utiliseront-elles cette norme ? Certaines d'entre elles seront amenées à récupérer les notices de la Bibliothèque Nationale de France quand elles seront disponibles sur le CD-ROM extrait de la base Opaline.⁹⁵ Comme pour les autres supports, elles ne souhaiteront pas forcément conserver l'intégralité des notices de la BNF, de façon à ne pas charger leurs bases de données qu'elles considèrent peu utiles pour les utilisateurs de collections de lecture publique.

S'il n'y a pas place ici pour une analyse complète de ce projet de norme, des remarques sur l'utilisation probable des bibliothécaires de lecture publique ne sont pas inutiles. Certaines pratiques constatées à l'heure actuelle dans les bibliothèques sont discutables ; ce qui suit est un état des lieux prospectifs. Il ne s'agit en aucun cas de critiquer le travail du groupe d'experts qui met au point cette norme. Celle-ci laisse, sur certains points, libre évaluation au catalogueur pour le degré de précision de la description. Le commentaire est établi en suivant le projet de norme, selon les zones de l'ISBD.

- Zone 1 : du titre et de la mention de responsabilité.

⁹⁴ Idem. Compte-rendu du 1er avril 1996 de la réunion du 21 février 1996. p. 2.

⁹⁵ *Bibliographie nationale française : documents sonores, audiovisuels et multimédias depuis 1983*. Paris : Bibliothèque nationale de France ; Chadwyck-Healey France. Op. cit.

Le premier exemple illustre bien cette liberté d'évaluation du catalogueur. Face à la précision de la liste des mentions de responsabilité, la règle est modérée : « Dans le cas de documents multimédias, on transcrit les mentions de responsabilité se rapportant à l'ensemble du document. En revanche, on ne transcrit pas toutes les mentions de responsabilité se rapportant aux divers éléments constitutifs du document : on ne donne que les plus significatifs.⁹⁶ »

Ce sera au catalogueur d'apprécier « les plus significatifs ». Qui plus est, pour les documents ayant un très grand nombre d'oeuvres représentées (Musées, Encyclopédies musicales...), on n'ira pas chercher les données dans « chaque partie bibliographique [que le document] contient [qui] a sa ou ses source(s) interne(s) » mais bien uniquement sur les écrans-titre sur lesquels « l'information (...) peut en général être trouvée ».

- Zone 2 : de la version et de l'édition.

Est pris en compte dans cette zone la version de système : « Lorsqu'un document électronique existe en différentes versions de système (par exemple une version Apple et une version IBM PC), chaque version est traitée comme une édition distincte et fait l'objet d'une description bibliographique distincte.⁹⁷ » Certaines médiathèques ont rassemblé en une seule notice des documents dont le contenu est semblable, même quand le support est différent, comme les programmes équivalents édités en microsillon puis en cassette audio et en CD. Ils feront probablement de même pour des CD-Rom qui seraient Mac ou PC, mais regrouperont dans la notice l'alternative du choix. Les documents seront différenciés par la notice d'exemplaire.

- Zone 3 : du type et de la taille du document électronique.

Cette zone sera, le plus souvent, limitée à une expression simple de façon à différencier les CD-ROM culturels des autres documents électroniques éventuellement disponibles dans une bibliothèque de lecture publique. La mention : *multimédia interactif*

⁹⁶ AFNOR (Association française de normalisation). *Nouvelle version du projet de norme Z 44-082* « Catalogage des documents électroniques ». Op. cit., p. 28.

⁹⁷ Idem, p. 35

électronique paraît suffisante. Dans le contexte de ces établissements une précision de l'ordre de : « Données textuelles, sonores, iconographiques et vidéographiques » sur un CDI consacré à James Brown, par exemple, n'a que peu d'intérêt. Le dépouillement de chaque titre est plus important. En l'absence d'informations sur le nombre d'images, d'extraits sonores et vidéo, les bibliothécaires se passeront de données indiquées comme facultatives.

- Zone 5 : de la description technique.

Comme pour les supports sonores et audiovisuels, il apparaît regrettable et étonnant que la description physique soit si réduite. Une fois de plus seul le contenu du support est décrit, pas les autres éléments. Rendre la mention du matériel d'accompagnement facultative est dommageable. Certains documents comportent des notices longues et complètes dont le contenu est négligé⁹⁸; les notices à destination des parents ou des enseignants sont pourtant un élément important des CD-ROM ludo-éducatifs. Dans le cas du CD-Rom culturel en bibliothèque, l'indication de description de l'emboîtement n'est pas à négliger, de même que son format. Dans une présentation des documents complets la mention de description de cet emboîtement est souhaitable.

Pour le disque Ulysse, édité par Arborescence, la description physique serait alors :

1 CD-ROM : son., coul. ; 12 cm en boîtier 24 x 19 x 4 cm.

- Zone 7 : des notes.

La *note sur la configuration requise* doit être complète. Certains auront tendance à omettre l'indication « lecteur de CD-ROM », sous prétexte que ce support serait le seul support électronique de l'établissement ; ne pouvant prévoir à moyen terme le développement des collections, il vaut mieux donner cette indication dès les premiers CD-ROM catalogués.

« La *note de contenu* permet de préciser ou de détailler le contenu du document. Elle peut être brève ou, au contraire, énumérer les oeuvres regroupées dans le document, les

⁹⁸ Certains phonogrammes contiennent de véritables petits précis d'ethno-musicologie ou des analyses d'oeuvres musicales complètes, dont on ne signale, au mieux, que les auteurs, mais dont ni le titre ni le sujet ne sont indexés.

parties d'une oeuvre complexe et être constituée de titres, de mentions de responsabilité, de copyright, de durée ou de métrage pour les documents multimédias... et de toute autre donnée relative au segment ainsi individualisé.⁹⁹ »

L'appréciation du degré de précision est donc laissée à l'évaluation du bibliothécaire. Un CD-Rom musical qui comprend des parties vidéo avec des interprétations intégrales de pièces devra, en toute logique, être dépouillé avec le même niveau de précision que les CD Audio de l'établissement. On remarquera en outre l'utilité d'une note telle que celle-ci :

. - Contient des biographies de Paul Gauguin, Charles Baudelaire et Piotr Ilitch Tchaikovsky, un index des tableaux de Gauguin, des extraits d'oeuvres de Baudelaire et Tchaikovsky.

Dans la *note sur la zone du titre et de la mention de responsabilité*, l'obligation d'indiquer la source du titre est utile quand le titre affiché à l'écran, choisi prioritairement, est différent de celui du boîtier, ce qui est fréquent. Cependant, les bibliothèques publiques risquent de s'en passer quand même.

En fait, elles se contenteront plus probablement, au maximum, de signaler les variantes du titre, du moins celles apparaissant sur le boîtier, mais pas celles d'un écran-titre secondaire, même si cela n'apparaît pas très logique de donner le titre du boîtier sans donner la source du titre propre.

Le célèbre mention « La couv. porte en plus » est ici remplacée par :

. - Sous-titre (figurant sur le conteneur) : « Les techniques de la prévision à court terme »¹⁰⁰. Prévoyons donc qu'à court terme, l'ancienne formule l'emportera sur l'horrible mot « conteneur ».

La *note sur la zone de description technique* contient l'indication : « L'importance matérielle de chaque oeuvre ou séquence audiovisuelle incluse dans un document électronique multimédia comportant un ensemble homogène de média (phonogramme,

⁹⁹ [Groupe d'experts] CG 46/CN 3/GE 7. *Nouvelle version du projet de norme Z 44-082 « Catalogage des documents électroniques »*. Op. cit., p. 63.

¹⁰⁰ Idem, exemple de la p. 66.

vidéogramme) peut être exprimée par sa durée (en heure, minute, seconde).¹⁰¹ » Ces données sont intéressantes, à condition que l'indication soit portée sur les sources d'information (et qu'elle soit exacte).

On peut aussi ajouter ici un complément à la description physique, la taille du conteneur par exemple. Pour ne pas disperser les informations dans la notice, les bibliothécaires qui la jugeront importante préféreront la mettre directement dans la zone 5, comme suggéré plus haut.

La *note de résumé* et celle *relative au public* du document sont importantes et utiles ; elles devront être utilisées à bon escient, surtout pour le jeune public. Sur les CD-ROM ludo-éducatifs, la tranche d'âge ou le niveau scolaire sont souvent indiqués en titre ou sous-titre.

- Zone 8 : du numéro normalisé.

Comme pour les phonogrammes, l'ISBN apparaît encore rarement. En attendant une hypothétique normalisation internationale, qu'on ne voit toujours pas venir pour les phonogrammes, les documents audiovisuels et la musique imprimée, les bibliothécaires se contenteront d'indiquer la référence commerciale, quand ils la trouveront.

La base Electre Multimédias propose une description des CD-ROM principalement destinée aux libraires. Elle est très légère par rapport au projet de norme présenté ci-dessus. On trouvera en annexe une notice de cette base ainsi que celle du même document établie selon le projet de norme. Y a été ajoutée une notice détaillée d'un CD-I de James Brown qui donne une idée de ce que beaucoup de bibliothèques municipales ne peuvent se permettre de faire.

b) indexation matière et classification.

En ce qui concerne l'indexation matière, les documents disponibles sur le marché peuvent tous être traités avec un répertoire d'autorités tel RAMEAU.¹⁰² Il n'apparaît

¹⁰¹ Idem, p. 68.

pas nécessaire de faire de nouvelles propositions spécifiques aux documents multimédias.

En ce qui concerne la classification, l'addition de texte, de musique et d'images fixes ou animées pose parfois des problèmes de choix au bibliothécaire. En fait, plus que d'indexation, c'est bien du choix de la cote qu'il va s'agir. Des CD-ROM tels que *Monet, Verlaine, Debussy* ou *Matisse, Aragon, Prokofiev* et *Gauguin, Baudelaire, Tchaïkovski* publiés par Arborecence, peuvent avoir trois indices, mais une seule cote pour la disposition dans la collection. De tels dilemmes se posent cependant déjà pour d'autres supports : pour rester dans le registre poético-musical, où disposer des livres sur les rapports Maeterlink-Debussy ou Verlaine et les nombreux musiciens qui ont mis ses poèmes en musique ? Les bibliothèques ont donc tendance à considérer que l'utilisation de la classification Dewey est possible. Pour les fonds spécialisés, des classifications spécialisées peuvent être utilisées. Ainsi, les sections musique des bibliothèques publiques peuvent utiliser les *Principes de classement des documents musicaux applicables aux collections de prêt*.¹⁰³

Actuellement, les documents multimédias ne semblent donc pas poser de problèmes particuliers concernant l'indexation matière et la classification.

Avant de conclure, l'exposé de la situation du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris et des propositions raisonnées en rapport avec les caractéristiques très particulières de ce réseau, apparaît comme une illustration intéressante.

VI . Les documents multimédias dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

1) Etat des lieux.

a) constat.

¹⁰² Répertoire d'autorité matière encyclopédique et alphabétique unifié.

¹⁰³ BERTRAND, Dominique. *Les cadres de classement dans les discothèques publiques*. In SINEUX, Michel (dir.). *Musique en bibliothèques*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993. ISBN 2-7654-0514-X. p. 227-258.

Le constat est rapidement établi : il n'y a, à ce jour, aucun CD-ROM, de quelque sorte que ce soit, dans aucune des bibliothèques du réseau municipal de Paris. Plutôt que de s'affliger, il faut tenter d'analyser les raisons de cette absence :

- état d'esprit d'une grande partie des acteurs¹⁰⁴ du réseau, qui considèrent les bibliothèques de la Ville de Paris comme des établissements de proximité destinés au grand public. Face aux grands établissements de l'Etat (BNF, BPI, etc.), qui assurent l'offre documentaire de recherche, la Ville de Paris propose une offre de culture générale et de loisir. C'est ignorer que la demande du public sur le terrain n'est pas si « simpliste » et que, même dans les bibliothèques non spécialisées, les demandes peuvent être de haut niveau. L'absence de bases bibliographiques, de CD-ROM comme ceux du journal *Le Monde* ou du *Kompass* n'est pas comprise par le public, même s'il ne l'exprime pas toujours clairement. Quand certains bibliothécaires demandent à avoir dans leurs établissements, ne serait-ce que les CD-ROM de la Bibliographie nationale française, d'Electre ou du CCN (Myriade), c'est plus souvent pour les services intérieurs que pour le public. La réponse à cette demande va dans le même sens : à quoi cela vous servira-t-il (en service intérieur) ? Les préoccupations du public sont ainsi « oubliées » par tous.

- focalisation de l'ensemble du réseau depuis une dizaine d'années sur l'informatisation. Le projet d'informatiser en réseau une soixantaine de bibliothèques est lourd et le chantier est très long. La création de la base bibliographique de la Ville de Paris, considérée comme un outil de prestige se suffisant à lui-même, a occulté toute information sur les documents qui ne se trouveraient pas dans cette base. Cette fixation sur la bibliographie a empêché l'apparition d'outils nouveaux sur CD-ROM, pas obligatoirement bibliographiques (*Le Monde*, déjà cité).

- absence de mise en valeur des fonds spécialisés. On se trouve face à un paradoxe : les fonds spécialisés et les établissements qui les conservent (Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, Bibliothèque Forney, Bibliothèque administrative, pour

¹⁰⁴ Il n'est pas question ici de critiquer des instances particulières, que ce soit au niveau des élus, de la Direction des Affaires Culturelles, du Bureau des Bibliothèques et du Livre, ou des bibliothécaires des services centraux et du terrain, mais bien d'analyser un état d'esprit général.

ne citer que les trois plus grandes) sont sujets de grande fierté, mais le développement d'outils modernes pour les mettre en valeur n'est pas exploité. Si la valorisation de ces collections se fait par des moyens traditionnels de communication (expositions, catalogues), les outils de recherche proposés sont très insuffisants. Un chercheur qui travaille à la BHVP peut légitimement avoir besoin de références non disponibles dans cet établissement. Paradoxe encore : certaines de ces bibliothèques sont connectées à Transpac pour entrer leurs collections sur le CCN¹⁰⁵, mais le public n'a accès ni au terminal de recherche, ni à Myriade. Le problème est d'autant plus aigu que l'informatisation des collections spécialisées a été prévue en fin de programme et n'a donc pas encore eu lieu.

D'autres éléments entrent bien sûr en ligne de compte. Le problème est que le mouvement n'a pas été lancé au moment où les moyens financiers ne manquaient pas tant qu'à l'heure actuelle, et qu'aucun matériel micro-informatique n'est en place à disposition du public.

b) expériences.

A la bibliothèque François Villon, dans le 10^{ème} arrondissement, s'est fait jour un projet d'acquisition de CD-ROM pour la consultation sur place. Le fonds de livres sur l'informatique est important dans cette bibliothèque de taille moyenne, ce qui donne une raison logique pour proposer du matériel au public. Deux postes sont prévus : l'un avec une tour de cinq CD-ROM, dont le choix n'est pas défini, et l'autre pour la consultation de disques sur demande. Le projet a été étendu à trois autres sites, de façon à rattraper le retard accumulé par rapport aux bibliothèques de banlieue. La Direction des Finances a refusé les moyens nécessaires à sa réalisation, arguant que les crédits, en baisse pour les abonnements et les achats de livres, ne permettent pas de maintenir la qualité des fonds existants et d'en créer de nouveaux. Même s'ils regrettent ce refus, les bibliothécaires reconnaissent la pertinence de cet argument.

¹⁰⁵ Catalogue Collectif National des publications en série.

Une manifestation moins ambitieuse, mais qui montre la volonté des bibliothécaires de devancer la demande du public, a été réalisée à la Médiathèque Musicale de Paris (Discothèque des Halles) pendant une dizaine de jours, à la fin d'octobre 1996. Un poste de consultation et une dizaine de CD-ROM musicaux, communiqués sur demande, ont été mis en place dans la salle des Archives sonores. Premier abord modeste mais approuvé largement par le public.

La volonté des professionnels de répondre à une demande de plus en plus pressante du public de bases de données d'une part, et d'un nouveau support culturel dont le contenu est comparable à celui des livres et des documents sonores et audiovisuels d'autre part, est évidente. Parallèlement la question se pose dans des termes similaires pour l'accès aux réseaux, et à Internet en particulier. L'offre de l'un doit-il occulter le second ?

2) CD-ROM ou Internet.

Une tendance apparaît qui considère que disposer d'Internet permettrait de se dispenser des CD-ROM à long terme. De façon à distinguer les différents éléments du débat, il faut examiner la spécificité des deux offres séparément et tenter de faire une synthèse. L'étude des possibilités d'Internet doit permettre de mieux déduire la nécessité, ou le superflu, de la constitution de collections de CD-ROM multimédias en bibliothèque.

a) Internet.

Les potentialités du « réseau des réseaux » sont importantes. En terme d'accès à des bases de données, elles semblent dépasser les CD-ROM, qui sont limités à leur propre contenu et chers. En terme de multimédia culturel, l'exploration du réseau doit être opérée méthodiquement afin de trouver des documents d'une réelle valeur. Ce très gros travail est beaucoup plus lourd et complexe que celui consistant à constituer des collections de documents sur un support physique maniable déterminé. Enfin, l'accès à Internet, étant donné sa relative complexité, n'est, pour l'instant, réservé qu'à une frange

de personnes d'un niveau socio-culturel élevé plus étroite encore que pour l'informatique domestique et le CD-ROM.

Certes, les médias et les promoteurs de matériels nous font un tableau idyllique de ce que sera le monde avec Internet et les autoroutes de l'information. Que les chercheurs et les bibliothèques mettent à disposition cet outil paraît important pour aider à la recherche, qu'il se démocratise rapidement est une autre chose.

Les bibliothèques de la Ville de Paris mettent en chantier actuellement un projet de connexion de certains établissements à Internet. Dans les bibliothèques spécialisées, premiers établissements concernés, Internet peut éventuellement permettre de pallier l'absence de CD-ROM bibliographiques, après contrôle que l'accès des bases essentielles est possible : si Internet ne sert pas à consulter la base du CCN ou celle de la BNF, le public ne sera pas satisfait. Si le coût de la connexion à Internet reste raisonnable, l'accès à ces bases est de plus en plus souvent payant, n'entraînant pas forcément d'économie par rapport aux abonnements aux CD-ROM. Dans les grandes bibliothèques de quartiers, choisies selon une répartition géographique par secteurs, l'installation d'Internet permettra à beaucoup une première approche du réseau.

Encore faut-il pour cela que le public ait accès, directement ou indirectement, aux possibilités de recherche de l'outil. Or, actuellement, le projet n'est envisagé que pour une utilisation en service intérieur, au sens le plus strict. Est-il envisageable de recourir à Internet pour se connecter au CCN, de ne pas acquérir Myriade pour le public sous prétexte que le CD-ROM n'est pas nécessaire si l'on a Internet, et de ne pas proposer au public l'accès au CCN sur le réseau alors qu'il est installé dans l'établissement ?

La connexion de certaines bibliothèques du réseau parisien devrait se faire à court ou moyen terme. Elle peut être utilisée pour des recherches générales, pour des transferts d'information des services centraux vers les bibliothèques (et inversement), pour une utilisation intense de la messagerie, donc d'un service au public que certains jugeront très indirect. Dans une autre optique, on peut envisager que le public puisse demander que soient effectuées par les bibliothécaires des recherches personnelles, ou même, à plus

long terme, à ce que le public ait accès personnellement au réseau sur des postes de consultation. La philosophie du projet est amenée à évoluer.

b) les CD-ROM.

L'idée de mettre à disposition des supports en consultation sur place et/ou en prêt relève d'une philosophie totalement différente. Pour des raisons pratiques hors du sujet de cette étude, l'accès à un document culturel, structuré comme une oeuvre se suffisant à elle-même comme l'est un CD-ROM, est beaucoup plus facile, pour l'instant, que la recherche d'un fichier équivalent sur Internet. En dehors des problèmes de difficultés de connexion et de temps de transfert des données, dont on peut espérer qu'elles seront résolues à terme, se pose le problème de la sélection des programmes. L'établissement d'une collection de documents est simple et facile à contrôler. On peut envisager la constitution de collections de fichiers culturels multimédias disponibles sur Internet et les stocker dans les ordinateurs de la bibliothèque. Cela permettrait un contrôle des contenus et éviterait aux bricoleurs de forcer les codes de blocage des accès au réseau et de passer du temps à jouer à des jeux de rôles sur celui-ci, comme la BPI a pu parfois le constater. Mais deux catégories de problèmes se poseraient alors : - existe-t-il des fichiers d'une qualité et d'un niveau culturel équivalent aux CD-ROM actuellement disponibles ? - comment stocker ces quantités importantes d'information sur les ordinateurs de la bibliothèque ?

c) deux philosophies complémentaires.

L'idée selon laquelle le développement d'Internet permettrait de passer l'étape du CD-ROM se justifie sur le plan de la recherche sur les bases de données, et d'un point de vue essentiellement tourné vers la recherche d'information « écrite », du moins à court terme. L'on a vu que le développement du CD-ROM culturel ne se faisait pas sans heurt. Mais si l'avenir de ce support est incertain, la possibilité de trouver des produits équivalents aux CD-ROM culturels publiés en France, sur Internet, est encore plus incertaine. Le choix de constitution de collections de CD-ROM ou de connexion à

Internet relève de deux philosophies différentes. Internet doit permettre de rattraper l'important retard des bibliothèques de la Ville de Paris concernant l'information bibliographique et scientifique proposée au public. La constitution de collection de CD-ROM multimédias doit se faire dans le même esprit que celle des autres supports. Le CD-ROM multimédia offre sur un même document les potentialités de l'écrit, du son et de l'image, or les bibliothèques proposent des livres, des phonogrammes et des vidéogrammes. Les cinq premiers chapitres de ce travail ont proposé des éléments de réflexion permettant de prendre les décisions qui s'imposent pour constituer ou non des collections de CD-ROM multimédias. La comparaison avec Internet ne paraît pas être opératoire. On pourra choisir selon les priorités scientifiques et la conception d'ensemble des bibliothèques le CD-ROM ou Internet s'il n'est pas possible d'acquérir tout à la fois. Du point de vue de la philosophie des systèmes, beaucoup de professionnels répondent : les deux.

3) Un terrain technique favorable.

On l'a vu, lors de l'installation du matériel nécessaire à la constitution des collections, il paraît indispensable de pouvoir disposer d'une équipe technique compétente et disponible. Le Service de l'Informatique, du Multimédia et de l'Image (S.I.M.I.) des bibliothèques de la Ville de Paris a entamé une réflexion sur les collections de CD-ROM multimédia. Une centaine de disques ont été acquis afin d'évaluer les qualités des documents et les présenter aux bibliothécaires du réseau. Des séances de présentations de ces CD-ROM ont lieu deux demi-journées par semaine. Les bibliothécaires sont livrés à eux-mêmes après une explication du fonctionnement du matériel ; ils consultent les disques librement par groupe de trois, discutant entre eux, s'entraîdant et se suggérant des pistes de recherche. Cette sensibilisation au support est importante : elle permet souvent d'aiguiser l'impatience d'avoir des collections, mais aussi l'esprit critique face à la qualité des documents. Le S.I.M.I. regroupe depuis peu la gestion de l'informatisation du réseau (confiée auparavant à la Mission informatique) et de la micro-informatique, ce

qui permet d'avoir une conception d'ensemble des problèmes liés à l'électronique documentaire.

Les bibliothèques de la Ville de Paris ont donc les moyens techniques et bibliothéconomiques de concevoir l'apparition du multimédia dans le réseau. Il est important de souligner que le service est constitué de bibliothécaires et non seulement de techniciens. Que ce soit pour le CD-ROM ou Internet, une réflexion est engagée avec une réelle volonté d'aboutir.

...Quitter

Constituer une collection de CD-ROM multimédias dans une bibliothèque publique ne pose pas aujourd'hui de problème insurmontable. Il faut avoir conscience des questions techniques liées au support lui-même, à son mode de lecture et d'installation, et au matériel informatique que son utilisation suppose. Une bonne connaissance de cette technologie est indispensable sur le terrain, même si des informaticiens ne doivent pas être obligatoirement en permanence sur place. En revanche, ils doivent être disponibles rapidement.

Une gestion des budgets sur plusieurs années doit être programmée, surtout si le début de la collection ne peut être que modeste. Il faut aussi envisager de remplacer régulièrement le matériel de consultation pour ne pas accumuler un retard technologique qui empêcherait la lecture de disques de plus en plus sophistiqués. Une analyse la plus claire possible du statut juridique du document et des droits de consultation ou de prêt qui y sont attachés doit être menée, de façon à ne pas être surpris par d'éventuelles transformations, soit des textes législatifs, soit du comportement des éditeurs.

La bonne connaissance de tous les supports dans les bibliothèques permet aujourd'hui d'en intégrer de nouveaux en opérant les adaptations nécessaires. Le traitement physique et intellectuel des documents reste dans la même lignée que celui des supports sonores et audiovisuels.

Où donc se trouverait la gageure ? Il faut faire un pari sur l'évolution du support, tant du point de vue de son contenu que de sa qualité, et aussi de l'avenir d'un marché en nette progression depuis trois ans, mais qui semble avoir du mal à démarrer vraiment. Son contenu peut évoluer ; quand à la fin du 19^{ème} siècle le phonogramme a pris son essor, on a d'abord parié sur son avenir en tant que support d'archives pour conserver la voix des grands hommes. En vingt-cinq ans, la situation s'était retournée en faveur de la musique, qui couvre 97% de la production. Le CD-ROM culturel n'est-il qu'une expérience qui pourrait être submergée par l'amélioration des performances du support, au bénéfice d'un contenu plus radicalement tourné vers la vidéo. Cela serait étonnant dans la mesure où l'utilisation révolutionnaire de l'interactivité ne peut plus maintenant être abandonnée.

Dans quel délai les auteurs et concepteurs de ces documents vont-ils trouver une écriture aussi révolutionnaire que celui que le mode de lecture laisse présager ? Deuxième élément du pari, la qualité du contenu est-elle satisfaisante au point de permettre l'évolution rapide et positive du marché ? Si les dernières données rassemblées tirent une sonnette d'alarme, on sent un frémissement dans les toutes dernières productions qui fait espérer que le subtil équilibre entre le ludique, le culturel et l'interactif se stabilise progressivement. Le pari n'est cependant pas encore gagné. Et, bien entendu, si les produits déçoivent, les ventes auront du mal à décoller et le marché à s'épanouir. Ces questions et la relative lourdeur technique de la mise en place de collections de CD-ROM multimédias peuvent faire hésiter certains bibliothécaires.

Beaucoup d'éléments font penser a contrario que le support est suffisamment performant, le marché international solide, et que les sociétés multinationales productrices de matériels informatiques ne se seraient pas lancées dans l'aventure après des investissements aussi considérables sans de bonnes raisons. L'écriture du multimédia en est à ses prémices, une notion aussi nouvelle que l'interactivité va encore évoluer, permettant une amélioration sensible des produits. Qui plus est, les documents dans lequel le contenu textuel prime suffisent à considérer ces supports comme

révolutionnaires, les autres contiennent des informations de qualités suffisantes pour avoir droit, et même devoir de cité dans les bibliothèques. Révolutionnaires, ces documents le sont comme outils de formation : méthode de langues interactives, mais aussi outils d'aide scolaire efficaces et qui plaisent aux enfants. Si, contrairement à Internet, le CD-ROM multimédia ne révolutionne peut-être pas le métier de bibliothécaire, du moins à court terme, il n'en reste pas moins que l'aspect nouveau de son écriture et de sa lecture est si important que les bibliothèques ne peuvent passer à coté. Même si les risques d'échec existent, elles doivent se lancer un défi difficile, une gageure peut-être, mais un choix d'avenir surtout.

Bibliographie.

1. Annuaires, catalogues et catalogage.

Annuaire des professionnels du CD-Rom. 3^e ed. Paris : A jour, 1995. 111 p. ISBN 2-903685-60-6.

Annuaire des professionnels du multimédia. 3^e ed. Paris : A jour, 1995. 290 p. ISBN 2-903685-66-5.

Annuaire du CD-Rom 1995 : 620 titres CD-Rom français. 7^e ed. Paris : A jour, 1995. 143 p. ISBN 2-903685-56-8.

Bibliographie nationale française : documents sonores, audiovisuels et multimédias depuis 1983. Paris : Bibliothèque nationale de France ; Chadwyck-Healey France.

The CD-Rom directory 95 with multimedia Cds. 13th ed. London ; Washington : TFPL Publishing, 1994. 1197 p. ISBN 1-870889-46-0.

ELECTRE (Paris) (Ed.). *Electre Multimédia 1997.* Paris : Electre, 1996. xvii-791 p. ISBN 2-7654-0629-4.

2. Technologie.

ALBERGANTI, Michel. Un CD-ROM peut être une immense source de déception pour le béotien en micro-informatique. *Le Monde*, 14 décembre 1996, n° 16138, p. 24.

BELL, Alan. La prochaine génération de disques compacts. *Pour la science*, septembre 1996, n° 227, p. 54-59.

BOURDIN, Joseph, MAISONNEUVE, Marc. *Le CD-Rom en réseau : les solutions disponibles sur le marché français pour les bibliothèques et centres de documentation.* Paris : A jour, 1995. 358 p. ISBN 2-903685-43-6.

CD-Rom : comment éviter les problèmes ? *Info PC*, juillet-août 1996, n° 127, p. 86-117.

COURRIER, Serge. Choisir un ordinateur pour toute la famille. *60 millions de consommateurs*, décembre 1995, n° 290, p. 50-54.

MOISSET, Nicolas. Le DVD se fait attendre. *Info PC*, octobre 1996, n° 129, p. 20.

NEUMAN, Fabrice. Foire d'empoigne autour du DVD. *Science & Vie Micro*, octobre 1996, n° 142, p. 31.

NOTAISE, Jacques, BARDA, Jean, DUSANTER, Olivier. *Dictionnaire du multimédia : audiovisuel, informatique, télécommunications*. 2^e ed. Paris-La-Défense [i.e. Courbevoie] : Afnor, 1996. 903 p. ISBN 2-12-465027-0.

RATHBONE, Andy. *Multimédia et CD-Rom pour les nuls*. Paris : Sybex, 1994. XIX-331 p.

SCHMUCK, Claudine. *Introduction au multimédia : technologie et marchés*. Paris-La-Défense [i.e. Courbevoie] : Afnor, 1995. 233 p. ISBN 2-12-465010-6.

VEDEL, Thierry. *Nouvelles technologies de communication et nouveaux médias*. In BERTRAND, Claude-Jean (dir.). *Médias : introduction à la presse, la radio et la télévision*. Paris : Ellipses, 1995. 318 p. ISBN 2-7295-4505-4. p. 113.

VIAU, Emmanuel, JOLIVET, Bernard. *Multimédia et CD-Rom : mode d'emploi*. - Paris : Sybex, 1992. - XV-280 p. ISBN 2-7361-0918-X.

3. Conception et réalisation des documents multimédias.

DROIT, Roger-Pol. Lectures d'un autre type. *Le Monde : Télévision-Radio-Multimédia*, 24-25 mars 1996, n^o , p. 27.

ENLART-MICHEL, Sandra, GOUYET, Jean-Noël, NAJEAN, Thierry, *et al.* *Facteurs-clés de succès des produits multimédias interactifs*. 2^e ed. Bry-sur-Marne : INA (Institut National de l'Audiovisuel), 1996. 202 p.

MONTELH, Bernard. Le « ludo-éducatif » cherche ses marques. *Le Monde de l'éducation*, février 1996, n^o 234, p. 74.

NAMY, Céline. Les CD-Rom de loisirs : propositions pour une grille d'analyse. *Bulletin des Bibliothèques de France (BBF)*, 1996, n^o 4, p. 47-51.

VAN SANTEN, Danielle. La séduction par la qualité. *CD-Rama*, septembre 1996, n^o 19, p. 80-82.

4. Droit.

Code de la propriété intellectuelle : partie législative. Paris : Journal officiel de la République française, 1995. 166 p. ISBN 2-11-073812-X.

DEMNARD-TELLIER, Isabelle. *Le multimédia et le droit : Internet, off line, on line*. Paris : Hermès, 1996. XXXII-694 p. ISBN 2-86601-537-1.

Directive européenne relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle. In COUSI, Olivier, DUSCHESNES, Dorothée, et al. *Droit d'auteur et ressources pédagogiques multimédias : un guide pour la formation.* Paris : Oravep (Observatoire des ressources audiovisuelles pour l'éducation permanente), 1995. 145 p. ISBN 2-904790-23-3. p. 96-103.

GAVALDA, Christian, BOIZARD, Martine. *Droit de l'audiovisuel : cinéma, télévision, vidéo.* Paris : Lamy, 1989.

MARCELLIN, Yves (dir.). *Code de la propriété intellectuelle : code annoté.* Paris : Cedat, 1995.

Questions juridiques relatives aux oeuvres multimédias : livre blanc du groupe audiovisuel et multimédia de l'Édition, avec modèles de contrats sur disquette Word 6 Mac/PC. Paris : Syndicat National de l'Édition, 1994.

RENZETTI, Françoise et GALLOUL, Mafoud. Le droit d'auteur face à la révolution numérique : promouvoir une spécificité européenne. In ROUHET, Michèle (Dir.). *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1996, p. 221-239.

5. Economie - Marché.

Des CD-Rom en poche. *L'ordinateur individuel*, octobre 1996, n° 77, p. 30.

2,1 millions de Français utilisent un lecteur de Cd-Rom chez eux. *CD-Rom*, 10 juin 1996, n° 146, p. 6-8.

Evolution des ventes de CD-Rom en France. *CD-Rom*, 23 juillet 1996, n° 149, p.7.

FORTIER, Denis. L'édition électronique face à ses incertitudes. *Le Monde*, 9 octobre 1996, n° 16081, p. 25.

KAHN, Annie. Les CD-Rom cassent les prix. *Le Monde : Radio-Télévision-Multimédia*, 15-16 septembre 1996, n° 16061, p. xxvi-xxvii.

LAMBEL, François. Ventes de PC : l'Europe ralentit. *Le Monde informatique*, 20 septembre 1996, n° 690, p. 8.

NEUMAN, Fabrice, COURRIER, Serge. Les éditeurs déchantent. *Science & Vie Micro*, juillet-août 1996, n° 140, p. 24-27.

PANGON, Gérard, SEILER, Philippe. Entrez dans le monde merveilleux du multimédia. *Télérama*, 6-13 décembre 1995, n° 2395, p. 26-27.

Quelques chiffres clés... pour y voir clair. *CD-Rama*, juin-juillet 1996, n° 17, p. 100.

Qui êtes-vous ? *CD-Rama*, septembre 1996, n° 19, p. 62-63.

SANTANTONIOS, Laurence. CD-Rom culturel : le marché français explose. *Livres-Hebdo*, 2 février 1996, n° 190, p. 43-54.

SANTANTONIOS, Laurence. Les libraires s'emparent du multimédia. *Livres Hebdo*, 24 novembre 1995, n° 182, p. 29-31.

6. Bibliothéconomie.

DESGRANGES, Serge. Lecture publique et multimédia [compte rendu de la journée d'étude du 12 avril 1996 à Limoges]. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, tome 41, n°4, p. 86-87.

AFNOR (Association française de normalisation). *Nouvelle version du projet de norme Z 44 -082 « Catalogage des documents électroniques »*. Paris-la-Défense [i.e. Courbevoie] : Afnor, 1996. Document interne.

LE CROSNIER, Hervé. CD-Rom : nouveautés étrangères et prudence française. *Livres Hebdo*, 24 août 1987, n° 32-33-34-35, p. 71-73.

Le livre et le multimédia. Paris : Editions professionnelles du livre, 1994. 42 p. Supplément à *Livres-Hebdo*, 14 janvier 1994, n° 99.

7. Périodiques spécialisés.

CD-Rama : Internet & Multimédia. Meudon : Continental One, 1994- . ISSN 1255-765X.

CD-Rom : la lettre bimestrielle du CD-Rom, CD-I, CD-WORM... Paris : A jour 2è éd., 1987- . 8 p., 22 n° par an. ISSN 0986-847X.

Home PC : le premier magazine de l'informatique à la maison. Edition CD-ROM. Levallois-Perret : Edicorp Publications, 1995- . ISSN 1266-989X.

Info PC : le magazine de la micro-informatique pratique. Paris-La-Défense [i.e. Courbevoie] : IDG Communication France, 1986- . ISSN 0981-6402.

Le journal du multimédia : le journal des décideurs du multimédia. Paris : Journal du multimédia, 1994- . ISSN 1263-5251.

Mon PC multimédia. Saint-Mandé : Société européenne de presse et de communication, 1994- . ISSN 1259-105X.

L'ordinateur individuel : le premier magazine des utilisateurs. Paris : Groupe Tests, 1978- . ISSN 0183-570X.

PC-Expert. Levallois-Perret : Ziff-Davis France, 1992- . ISSN 1164-6969.

Le quotidien du multimédia. Paris : A jour, 1994- . 2 p. ISSN 1254-3632.

Le quotidien du multimédia : synthèse bimensuelle. Paris : A jour, 1994- . ISSN 1260-545X. 8 p., 22 n° par an.

Science & Vie Micro. Paris : Excelsior informatique, 1983- . ISSN 0760-6516.

SVM multimédia : vivre la micro chez soi. Paris : Excelsior informatique, 1995- . ISSN 1266-8796.

8. Présentations et analyses critiques.

BOULANGER, Laurence. 80 Cd-Rom à découvrir. *Home PC*, juillet-août 1996, n° 19, p. 54-66.

BOUTOULLE, Myriam. Des musées digitaux : le palmarès des CD-Rom. *Beaux Arts Magazine*, septembre 1995, n° 137, p. 8-11.

BRUZEK, Olivier. Dans la jungle des CD-ROM. *Le Point*, 23 décembre 1995, n° 1214, p. 59-62.

50 CD-Rom pour la rentrée. *PC-Expert*, septembre 1996, n° 52, p. 203-214.

Le délire multimédia : tout pour s'y retrouver. Paris : Télérama SA, 1996. 105 p. Télérama hors série; avril 1996, n° 66.

FARADJI, Thierry. Quinze CD-Rom musicaux pour écouter avec les yeux. *Diapason*, décembre 1995, n° 421, p. 48-53.

JODIDIO, Philip. L'avenir sera en retard. *Connaissance des Arts*, novembre 1995, n° 522, p. 39.

KAHN, Annie. Les CD-Rom sur le gril. *Le monde : Télévision-Radio-Multimédia*, 7-8 juillet 1996, n° , p. 24-25.

LECLUYSE, Eric, ZILBERTIN, Olivier. CD-Rom : 100 titres indispensables. *L'ordinateur individuel*, juillet-août 1996, n° 75, p. 66-84.

SUBERBERE, Sophie. *350 CD-Rom, CDI, vidéodisques...*In *Le livre et le multimédia*. Paris : Editions professionnelles du livre, 1994. 42 p. Supplément à *Livres-Hebdo*, 14 janvier 1994, n° 99.

VANDAMM, Emmanuel. Les 80 meilleurs CD-Rom. *Mon PC multimédia*, juillet-août 1996, n° 20, p. 82-95.

ZILBERTIN, Olivier. Les encyclopédies multimédias : banc d'essai. *L'ordinateur individuel*, juillet-août 1996, n° 75, p. 58-64.

ANNEXES

Annexes

1. Questionnaire envoyé aux bibliothèques municipales sur l'état des collections de CD-ROM.....	II
2. Annuaire des principaux éditeurs français, et des organismes fournisseurs spécifiques des bibliothèques.....	V
3. Les critiques de CD-ROM multimédias dans les périodiques : présentation.....	VII
4. Les 100 CD-ROM pour une collection de base.....	IX
5. Grille d'analyse des CD-ROM établie par le S.I.M.I. des bibliothèques de la Ville de Paris.....	XII
6. Notice bibliographique du CD-ROM <i>Ulysse</i> établies selon le projet de norme Z 44-082, format Marc.....	XIII
7. Idem, format utilisateur.....	XIV
8. Notice bibliographique du CDI <i>James Brown : non stop hit machine 1965-1971</i> établie en format Marc par le service du dépôt légal des documents multimédias (Département de l'Audiovisuel et de la Phonothèque) de la bibliothèque Nationale de France.....	XV
9. Notice bibliographique du CD-ROM <i>Ulysse</i> , extrait de la base Electre Multimédia (36 17 Electre).....	XVIII

Questionnaire envoyé aux bibliothèques municipales sur l'état des collectons de CD-ROM.

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : _____ Télécopie : _____

E-mail : _____

Nom du directeur : _____

Personne(s) responsable(s) des documents multimédias : _____

1) Y a-t-il des documents multimédias dans la bibliothèque ? Oui Non

Si non, passez à la question 7.

2) Si oui, sous quelle forme ?

CD-Rom

CDI

Autre, précisez :

3) Sont-ils - en consultation sur place

 - en prêt à domicile

4) Documents sur place :

Nombre de documents en consultation : _____

Mode de consultation : - postes individuels Combien ? ____

 . consultation à l'unité

 . tours de plusieurs documents

- réseau de CD

 . sur combien de postes ____

 . nombre de documents en réseau ____

Genre des documents (indiquez des quantités approximatives)

- bases de données ____

- dictionnaires, encyclopédies ____

- pédagogie, auto-formation ____

- loisirs ____

- méthodes de langues ____

- jeux ____

Dans quels domaines (idem)

- sciences et techniques ____

- beaux arts ____

- musique ____

- littérature ____

- histoire et géographie ____

- autre (précisez)

5) Prêt à domicile:

Nombre de documents en prêt : _____

Modalités du prêt : - gratuit

- payant tarif : _____

- nombre de documents prêtés en une fois : ____

- durée du prêt : _____

- accès libre

. avec antivol magnétique

radio fréquence

double boîtier

- accès indirect

Genre des documents (indiquez des quantités approximatives)

- bases de données ____

- dictionnaires, encyclopédies ____

- pédagogie, auto-formation ____

- loisirs ____

- méthodes de langues ____

- jeux ____

Dans quels domaines (idem)

- sciences et techniques ____

- beaux arts ____

- musique ____

- littérature ____

- histoire et géographie ____

- autre (précisez)

6) Quel est votre point de vue sur la situation juridique par rapport à la communication de documents multimédias en bibliothèques :

- il y a un vide juridique

. donc : . on peut communiquer librement les documents

. il faut rester prudent

- la situation juridique est claire, et l'on peut communiquer librement les documents

- la situation juridique est claire, la négociation avec les ayants droits est nécessaire

7) Si la bibliothèque ne communique pas actuellement de documents multimédias :

Avez-vous des projets de constitution de collection à court terme ? Oui
Non

- en consultation sur place
- en prêt à domicile

Pouvez-vous présenter ces projets en quelques lignes :

8) Avez-vous un accès à Internet dans la bibliothèque ? Oui Non

- Si oui :
- réservé aux professionnels
 - en accès public

Si non, prévoyez-vous une connexion de la bibliothèque a court terme ?

Oui

Non

9) Si vous le désirez, toutes réflexions complémentaires sur votre conception des collections de documents multimédias en bibliothèque me seront très utiles.

Merci d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.

Les éditeurs de CD-ROM.

Alsyl Multimedia : Zirst Grenoble - Meylan, 43 chemin du Vieux chêne 38240 Meylan

Arborescence : 113 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret

Coktel Vision : Vélizy Zone d'Emplois, Immeuble Le Newton, 25 rue Jeanne Braconnier
92366 Meudon-la-Forêt Cedex

La Découverte / INA : 9 rue Abel-Hovelaque 75013 Paris

EDUSOFT : 132 boulevard Camélinat 92247 Malakoff Cedex

E.M.M.E. Interactive : 40 rue de Monceau 75008 Paris

Flammarion Multimedia : 26 rue Racine 75006 Paris

Génération 5 : l'éducatif multimedia : 10 rue du Bon Pasteur 73000 Chambéry

Havas Edition électronique : 31 rue du Colisée 75008 Paris

Infogrammes : 84 rue du 1er mars 1943 69628 Villeurbanne Cedex

Intelligéré : 52 rue Servan 75011 Paris

Jériko : 13 rue Vernier 75017 Paris

Kairos Vision : 40 rue Edouard Vaillant 92300 Levallois-Perret

Liris interactive (branche multimedia de C.E.P. communication et du Groupe de la Cité) :
151 rue Saint-Honoré 75044 Paris Cedex 01

Marshall Cavendish : 66 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris

Matra Hachette Multimedia : 131 avenue Charles-de-Gaulle 92526 Neuilly-sur-Seine
Cedex

Média D.O.C. : B.P. 51, 12 avenue des Prés 78180 Montigny le Bretonneux

Microsoft Home : 18 avenue du Québec, ZA de Courtaboeuf 91957 Les Ulis Cedex

Mille Médias : c/o Syrinx, 4 rue Gabriel Péri 78220 Viroflay

Montparnasse Multimedia (- MilleMédias = Milledis) : 69, rue de Richelieu 75002 Paris

Musée des Arts et Métiers : 292 rue Saint Martin 75003 Paris

ODA Laser Edition : 7 avenue de la Cristallerie 92317 Sèvres Cedex

Réunion des Musées Nationaux : 49 rue Etienne Marcel 75039 Paris Cedex 01

Ubi Soft : 28 rue Armand Carrel 93108 Montreuil Cedex

Organismes fournisseurs de documents dont les droits de consultation et de prêt sont négocié avec les éditeurs (liste non exhaustive) :

ADAV (Ateliers Diffusion Audiovisuelle) : 41, rue des Envierges 75020 Paris.
Tél. 01 43 49 10 02

Info-Revue : 2, allée de la Graineterie 91370 Verrières le Buisson
Tél. 01 69 20 71 31

Les recensions de CD-ROM dans les revues d'informatique.

CD-Rama : Chronique *Loisirs*. Critiques peu analytiques, de ton net, le plus souvent positives. De deux à une demi pages, une ou deux pages écran.

Mauvais point : - Pas de note - pas de config. - ni éditeur ni prix (!)

Bref : ni fait ni à faire.

Home PC : Chronique *Découverte* (ou *C'est nouveau*) : critiques d'une demi page aérée, avec une page écran.

Critique descriptive avec évaluation technique assez complète.

Bon point : Tableau de note complet (sur 5) avec : - un avis court, résumé

- On aime : - On aime pas (ou regrette) : - facilité d'installation

- Intérêt (progression pour les jeux) - Rapport qualité-prix -

Editeur et prix

En revanche : la config. nécessaire est minimum sauf pour les jeux.

Info PC : Chronique *C'est sorti* : critiques d'une demi page ou trois quart de page aérée, avec une ou deux pages écran.

Critiques descriptives, peu critiques, très positives ce qui rend difficile l'adéquation entre la critique et la note.

Bon point : - notation de 1 à 5 - config. nécessaire très précise - éditeur et prix - langue.

L'ordinateur individuel : Chronique *Les CD-Rom du mois* : les critiques courtes n'ont rien d'original, les longues sont beaucoup plus intéressantes : relativement analytique, plusieurs pages écran successives.

Bon point : - 5 notes techniques : richesse, facilité, graphisme, animation, son (sur 4 ce qui donne un total sur 20) - config. complète - langue - éditeur et prix - avis du labo technique sur problème d'installation et désinstallation. (pas sur tous, à partir de 6/96 seulement).

Mais : les petites critiques sont vraiment trop légères.

Probablement l'un des travaux les plus sérieux dans le domaine de la critique des CD-Rom.

PC Expert : Chronique *Interactif : l'actualité du CD-Rom*. Critiques assez brèves, descriptives et un peu laconiques, assez nombreuses (16 dans le n° 50). Une ou deux pages écran.

Bon point : - notation sur 5 - logos : éducation-culture-jeu - éditeur et prix

Mais : Indication de config. minimum (Mac/PC).

Nota : Dans une critique sur le CD *Le grand Louvre*, pas de comparatif sur les autres CD parus sur le même musée.

Science & Vie Micro : Chronique *Logiciels Temps libre* : la revue considère le CD-Rom comme un logiciel.

Critiques assez nombreuses dans chaque numéro (16 dans le n° 140). Relative bonne qualité des commentaires même s'ils restent plus descriptifs qu'analytiques. Beaucoup de jeux. Page écran.

Bon point : - Config. (assez succincte) - éditeur et prix

Mais : - pas de note (certains lecteurs le regrettent, cf. courrier des lecteurs du n° 140).

SVM multimédia : vivre la micro chez soi : Critiques nombreuses d'1/2 à 2 pages, très illustrées. Note sur 20 en quatre fois sur 5 : richesse du contenu, interface, réalisation technique, réalisation artistique. Installation en clair, critique informative assez complète. Catégories séparées : Découverte - Jeux - Education.

Bon point : - la notation précise - mode d'emploi d'installation - critiques assez complètes.

Une centaine de titres pour une collection de base, classés par sujet.

A la suite de certains titres, la note sur 5 entre parenthèse est celle de l'appréciation globale du CD-ROM portée par les bibliothécaires de la Ville de Paris sur la grille d'analyse du S.I.M.I. La mention **E** indique les disques plus particulièrement destinés au jeune public.

Dictionnaires, encyclopédies générales

Dictionnaire encyclopédique Hachette	(4)	Matra Hachette Multimédia
Dictionnaire Larousse de la langue française		Liris interactive
Le Grand Robert électronique		Liris interactive
Larousse multimédia encyclopédique	(3,5)	Liris interactive

Langues

Harrap's dictionnaire multilingue		Liris interactive
Matteo Ricci : jeu d'éveil à l'écriture chinoise		Jériko
Méthodes de langue.		Jériko

Religions - Mythologie

Jésus : Evangiles et peintures		Montparnasse Multimédia
Ulysse	E (4)	Arborescence

Ethnologie

Inuit : le grand nord esquimau		Montparnasse Multimédia
Musée de l'Homme		ODA Laser Edition
Thomas aigle bleu	E	Flammarion Multimédia

Sciences et techniques

Ainsi vient la vie : de la conception à la naissance		Montparnasse Multimédia
Arts et Métiers : l'album du musée	(2)	Musée des Arts et Métiers
Comment ça marche Nathan	E (4)	Liris interactive
Le corps humain en 3D	(4)	EDUSOFT
Le costume et le vêtement		E.M.M.E. Interactive
Du big-bang aux dinosaures		EDUSOFT
Encyclopédie des Sciences Larousse		Liris interactive
Encyclopédie du corps humain Larousse		Liris interactive
Galilée : et pourtant elle tourne...	(3)	Arborescence
La légende Ferrari		Arborescence
La légende Porsche		Arborescence
Le mystère du passager clandestin	E	Nathan-Liris interactive

Zoologie

Les animaux dangereux	(4,5)	Microsoft Home
Les dinosaures	(5)	Microsoft Home

Les insectes		EDUSOFT
Le monde sous-marin		EDUSOFT
Collection Virtual book :		
L'éléphant, L'ours, Le lion, Le loup	E	Infogrammes

Sports

La coupe du monde de football : 1930-1994		Matra Hachette Multimédia
---	--	---------------------------

Histoire

Les civilisations antiques	(2)	Microsoft Home
2000 ans d'histoire de France		Havas Edition électronique
Eurisko : à la découverte de la Grèce antique	(2)	Génération 5
Les grandes batailles		E.M.M.E. Interactive
La guerre d'Algérie		La Découvert / INA
Louis XIV & Versailles		Arborescence
La machine à remonter le temps	E	Bayard Presse-Ubi Soft
Napoléon : l'Europe et l'Empire		Infogrammes
Seconde guerre mondiale : histoire parallèle		Montparnasse Multimédia
Le trésor du San Diego	(5)	Mille Médias
Voyage en Egypte : un séjour virtuel dans l'Egypte ancienne		E.M.M.E. Interactive

Géographie - Tourisme

CD-Globe : grand atlas mondial cartographique et thématique		EDUSOFT
Londres		Arborescence
Mais où se cache Carmen Sandiego	E (4-5)	Ubi Soft
Mexique	(3)	Arborescence
Paris	(3-4)	Arborescence
New York	(3)	Arborescence

Arts : Peinture - Sculpture - Architecture

Brancusi	(4)	Arborescence
La Chapelle Sixtine		E.M.M.E. Interactive
Collection Le Temps de... : Van Eyck, Bruegel, Rubens, Rembrandt, Vermeer		ODA
L'Ermitage : une visite		
du plus grand musée de Russie		Réunion des Musées Nationaux
Eugène Delacroix : le voyage au Maroc	(3)	Arborescence
Fondation Marguerite et Aimé Maeght :		
une promenade dans l'art du XXème siècle	(5)	Matra Hachette Multimédia
Grands peintres :		
encyclopédie interactive de l'histoire de l'art		Marshall Cavendish
Initiation à l'art roman	(3,5)	Intelligéré-Zodiaque
Léonard de Vinci & la Renaissance		Montparnasse Multimédia
Louvre : peinture française		ODA Laser Edition

Le Louvre : peintures & palais	(4,5)	Montparnasse Multimédia
Lumière gothique	(2,5)	Kairos Vision
Michel-Ange		E.M.M.E. Interactive
Michel-Ange : sculpture et peintures		Montparnasse
Multimédia		
1848/1914. Toute une histoire :		
art, politique, science et société (Musée d'Orsay)		Réunion des Musées Nationaux
Moi, Paul Cézanne	(5)	Réunion des Musées Nationaux
Musée d'Orsay : visite virtuelle	(3,5)	Montparnasse Multimédia
Picasso		Matra Hachette Multimédia
Van Gogh : la récolte du soleil		E.M.M.E. Interactive

Arts : Musique

Les compositeurs		Média D.O.C.
Early jazz legends		Montparnasse Multimédia
L'encyclopédie de la musique	(4)	Alsya Multimédia
Guitar Hits		Ubi Soft
Les instruments de musique	(4,5)	Microsoft Home
Promenade en musique de chambre	(5)	Montparnasse Multimédia

Arts : Cinéma

Le cinéma français et francophone		
de 1929 à nos jours (Canal+ multimédia)	(3)	Havas Edition électronique
Le cinéma des Lumières		Réunion des Musées Nationaux

Littérature

100 ans de poésie : du romantisme au symbolisme		Editions du Caméléon
Dictionnaire des oeuvres littéraires de la langue française		Liris interactive
Les fables de La Fontaine		Warner Interactive
Shéhérazade	(5)	Arborescence

Arts et littérature

Gauguin, Baudelaire, Tchaïkovski		Arborescence
Matisse, Aragon, Prokofiev	(4-5)	Arborescence
Monet, Verlaine, Debussy	(4-5)	Arborescence

Contes

Le livre de Lulu	E	(2-3)	Flammarion Multimédia
Un prince à l'école	E		Bayard Presse-Ubi Soft

Ludo-éducatif

	E		
On arrivera à compléter les 90 titres qui précèdent avec des CD-ROM ludo-éducatifs des éditeurs : Arborescence, Infogrammes, EDUSOFT			
La gamme Adibou		(5)	Coktel Vision

La gamme Adi

(5)

Coktel Vision